



PCS

Plan Communal de Sauvegarde



2022

**Dernière mise à
jour 09/2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

08/11/2022 10:40:00 2022-11-08 15:00
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022
Affichage : 16/09/2022

Nombre de pages

85

PRÉAMBULE

Le plan communal de sauvegarde est avant tout, une organisation mise en place afin de permettre de faire face à des situations diverses, tels que des catastrophes majeures. D'origine naturelle ou technologique, ces situations peuvent atteindre fortement la population (personnes blessées ou décédées, habitations détruites), générer des perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie ou encore des accidents plus courants tels les incendies et accidents de la circulation).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques afin de pouvoir faire face à ces situations et ainsi éviter de basculer en une crise.

Pour être efficace, le plan communal de sauvegarde doit être réalisé en régie par la commune. Il n'est pas identique d'une commune à l'autre, du fait de la différence de sa taille, de ses moyens humains, techniques et bien sûr de son exposition aux différents risques.

Il s'agit d'un travail de réflexion, de concertation qui permet d'acquérir les connaissances, les bons comportements et les réflexes utiles lors des situations inopinées.

Philippe ARMENGOL

Maire de Velleron

Vice-Président du Grand Avignon

Vice-Président des Maires Ruraux de Vaucluse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

SOMMAIRE

PARTIE 1 : GÉNÉRALITÉS

- Tableau de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde_____page 4
- Textes de référence en matière de Plan Communal de Sauvegarde_____page 5
- Arrêté Municipal approuvant le Plan Communal de Sauvegarde de Velleron_____page 6
- Sigles et abréviations_____page 7
- Cartographie de la commune de Velleron_____page 8
- Processus décisionnel_____page 9

PARTIE 2 : LES RISQUES DE LA COMMUNE

- Risque Feux de Forêts_____pages 10 à 15
- Risque Inondations_____pages 16 à 18
- Risque Sismique_____pages 19 à 21
- Risque Rupture Barrage de Serre-Ponçon_____pages 22 à 24
- Risque Transports de Matières Dangereuses_____pages 25 à 35
- Risque Nucléaire_____pages 36 à 42
- Risques secondaires_____pages 43 à 47

PARTIE 3 : DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

- Organigramme _____page 49
- Poste de Commandement Communal (PCC)_____pages 50 à 51
- Rôles des membres du PCC : fiches actions_____pages 52 à 61
- L'alerte des populations_____pages 62 à 63

PARTIE 4 : ANNEXES OPÉRATIONNELLES

- Points de rassemblements de la population_____page 64
- Annuaires _____pages 65 à 71
- Enjeux sensibles de la Commune de Velleron_____page 72
- Personnes vulnérables _____page 73
- Moyens d'hébergement et d'accueil_____page 74
- Restauration_____page 75
- Moyens de transport collectifs_____page 76
- Moyens matériels publics communaux _____page 77
- Moyens matériels privés _____page 78
- Moyens matériels des associations se trouvant sur le territoire communal _____page 79
- Moyens matériels autres _____page 80
- Procédure de vigilance_____page 81
- Préparation d'un exercice communal_____pages 82 à 83
- Modèle d'arrêté de réquisition_____page 84
- Main courante_____page 85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

TEXTES DE RÉFÉRENCE PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est régi par les dispositions de l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure (Titre III du Livre VII).

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

L'article R731-10 du Code de la sécurité intérieure précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou PPI.

L'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'événements affectant directement le territoire de la commune.

Par ailleurs, les communes non soumises à l'obligation d'avoir un PCS peuvent, si elles le souhaitent, en élaborer un.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci, l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉFÉRENCE ARRÊTÉ : PA/JB/N°00/P

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE VELLERON

Velleron, le mercredi 05 août 2020

Objet : **ARRÊTÉ** portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Maire de VELLERON (Vaucluse)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la commune de Velleron est exposée à de nombreux risques tels que : feux de forêts, inondation, sismique, rupture de barrage, transport de matières dangereuses et nucléaire ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre la Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde seront transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 5 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à VELLERON, le 05/08/2020.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Philippe ARMENGOL
084-218401420-20220913-D2022-119-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2022
Affichage : 16/09/2022

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

COD	Centre Opérationnel de Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COZ	Centre Opérationnel Zonal
CORG	Centre Opérationnel et Renseignement de la Gendarmerie
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CSP	Centre de Secours Principal
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-psychologique
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociales
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DMD	Délégation Militaire Départementale
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
Dpt	Département
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSC	Direction de la Sécurité Civile
DSI	Directeur des Secours Incendie
DSM	Directeur des Secours Médicaux
DT ARS	Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
EMDA	Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte
Gend	Gendarmerie
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Min Int	Ministère de l'Intérieur
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PC	Poste de Commandement
PCA	Poste de Commandement avancé
PCC	Poste de Commandement Communal
PCF	Poste de Commandement Fixe
PK	Point Kilométrique
PMA	Poste Médical Avancé
POI	Plan d'organisation interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
RCC	Centre de Coordination et de Sauvegarde
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SATER	Recherche et Sauvetage Aéro-Terrestre
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
SNRS	Service de la Navigation Rhône-Saône
SRPJ	Service Régional de Police Judiciaire
TGV	Train Grande Vitesse
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TMR	Transports de Matières Radioactives
UDA-PSY	Unité Départementale d'Aide Psychologique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

CARTOGRAPHIE COMMUNE



CARTOGRAPHIE COMMUNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE FEUX DE FÔRETS

Le territoire communal s'étend sur 1639 ha dont 210 de bois (pin d'Alep, chêne vert et kermès) ainsi que de garrigues, soit un boisement très exposé au risque d'incendie.

Il s'agit des Monts de Vaucluse Ouest, concentré à l'Est et Nord-Est de la commune de Velleron.

Il existe un plan de prévention des risques naturels Feu de Forêt concernant le massif des Monts de Vaucluse approuvé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2015.

Les quartiers à risque sont:

- Cambuisson
- Arrayès
- Parpayolles
- Mûrets
- Parisienne
- Logis
- Eaux Minérales
- Falèche
- Vinaises
- Plantiers

Documentation à disposition :

- PPRIF : carte zonage réglementaire
- PPRIF : carte des aléas
- PPRIF : carte des enjeux
- PPRIF : carte des moyens de secours
- DECI : Carte PEI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS INCENDIES DE FORETS

MONTs DE VAUCLUSE OUEST

COMMUNE DE VELLERON

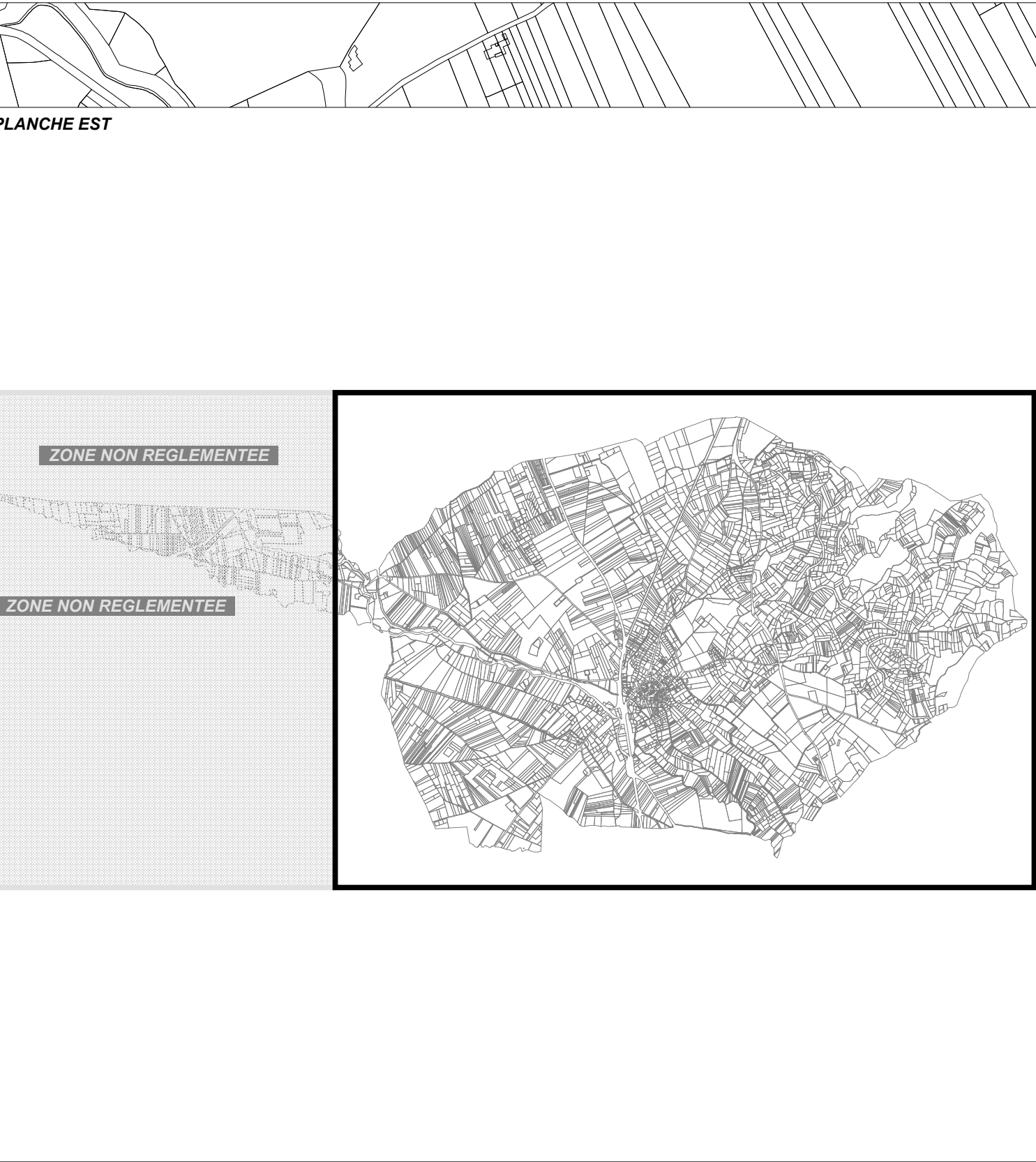
ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1 / 5 000 ème

Dossier approuvé



direction
départementale
des Territoires
Vaucluse



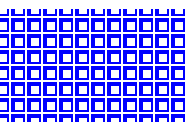
LEGENDE

 Zones R

 Zones O

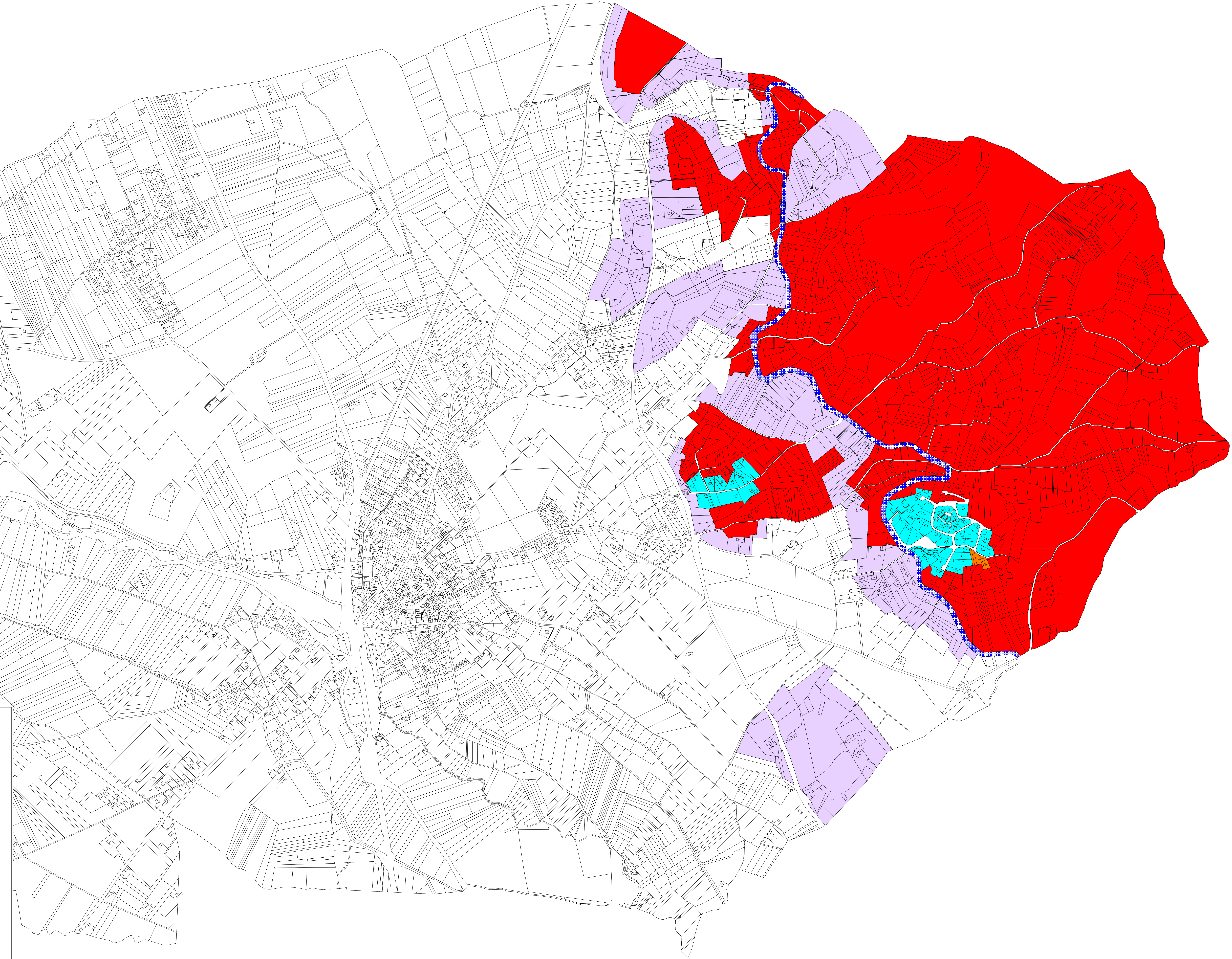
 Zones B1

 Zones B3

 Canal de Carpentras



Source : Fond cadastral



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-216401420-20220913-D2022-119-DE

084-216401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS INCENDIES DE FORETS

MONTs DE VAUCLUSE OUEST

COMMUNE DE VELLERON

CARTE DES ENJEUX

Echelle : 1 / 7 500 ème

Dossier approuvé

direction
départementale
des Territoires
Vaucluse

LEGENDE

Bâti existant groupé

Bâti existant diffus

*

Source : *Fond cadastral*

12



Source : Fond IGN Scan 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-216401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affirmation de l'Etat

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS INCENDIES DE FORETS**

MONTES DE VAUCLUSE OUEST

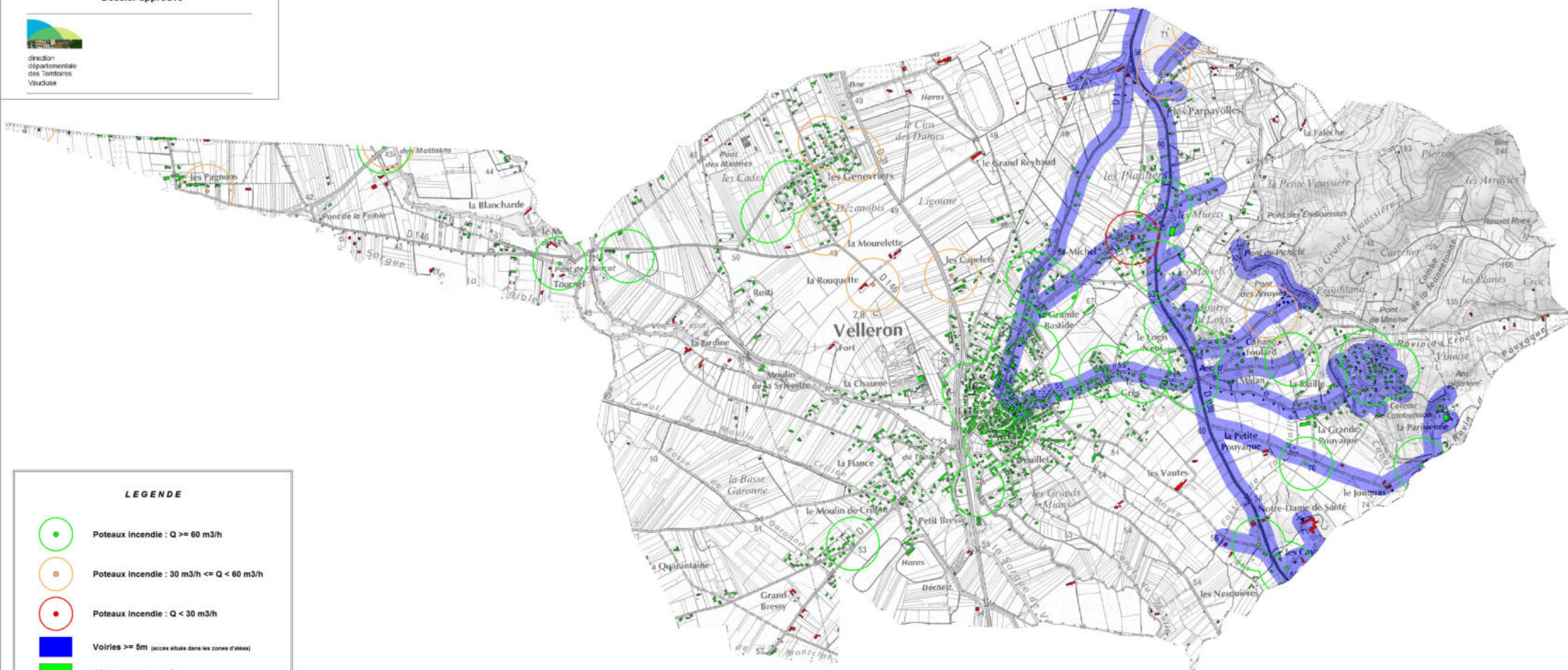
COMMUNE DE VELLERON

CARTE DES MOYENS DE PROTECTION

Echelle : 1 / 7 500 ème

Dossier approuvé

direction
départementale
des Territoires
Vaucluse



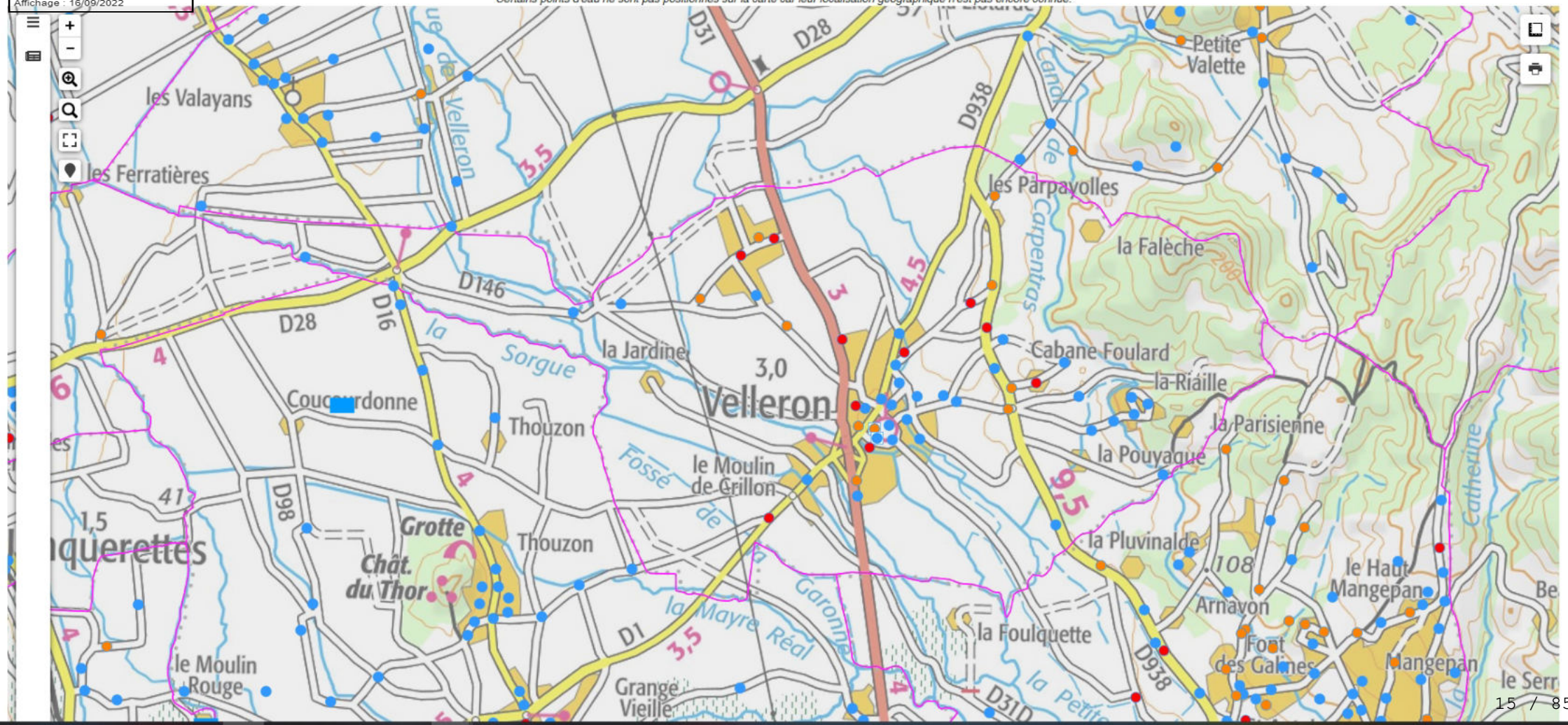
LEGENDE

- Poteaux incendie : $Q \geq 60 \text{ m}^3/\text{h}$
- Poteaux incendie : $30 \text{ m}^3/\text{h} \leq Q < 60 \text{ m}^3/\text{h}$
- Poteaux incendie : $Q < 30 \text{ m}^3/\text{h}$
- Voiries $\geq 5\text{m}$ (accès situés dans les zones d'alerte)
- Bâti existant groupé
- Bâti existant diffus



Source : Fond cadastral
Source : Fond IGN Scan 25

Certains points d'eau ne sont pas positionnés sur la carte car leur localisation géographique n'est pas encore connue.



RISQUE INONDATIONS

Risque d'inondation de plaine par débordement de la Sorgue de Velleron et des ruisseaux des Prés Neufs, du Pont Roux, de la Garonne et de la Nesquière.

Les quartiers à risque sont:

- Les Mians
- Nesquières
- Fiance
- Reybauds
- Logis Neuf
- Cancets
- Foulquettes
- Vautes
- Prés Neufs
- Sylvestres.

Documentation à disposition :

- Carte bassins versants hydrographiques et atlas des zones inondables en Vaucluse
- Carte état d'avancement des procédures relatives aux risques d'inondation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

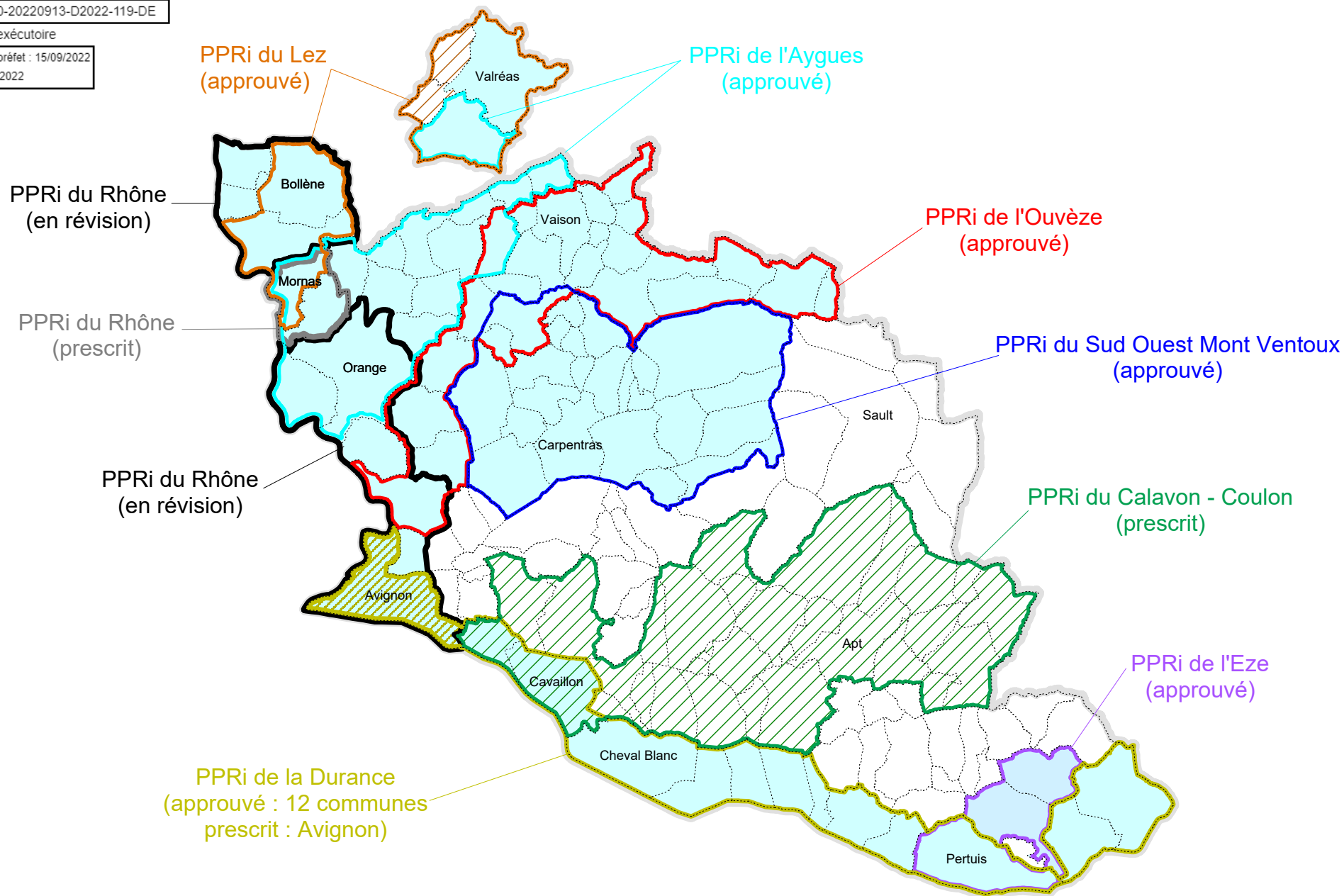
Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Bassins versants hydrographiques et Atlas des Zones inondables

DDRM Vaucluse





&

RISQUE INONDATION

État d'avancement des procédures relatives aux risques d'inondation

Sources :
Juin 2016
DD184 / SPUR
®IGN

	Communes concernées par un PPRi approuvé
	Communes concernées par un PPRi prescrit
	Communes concernées par un PPRi application anticipée

RISQUE SISMIQUE

La nouvelle classification est entrée en vigueur en mai 2011. La commune de Velleron se situe dans la zone de sismicité 3, zone à sismicité modérée sur une échelle de 1 à 5. A ce jour, 3 séismes ont été ressentis sur la commune de Velleron, en 1863, 1909 et 1935.

L'ensemble de la commune est considéré à risque.

Documentation à disposition :

- Carte aléa sismique en Vaucluse
- Carte zonage sismique en PACA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Aléa sismique en Vaucluse

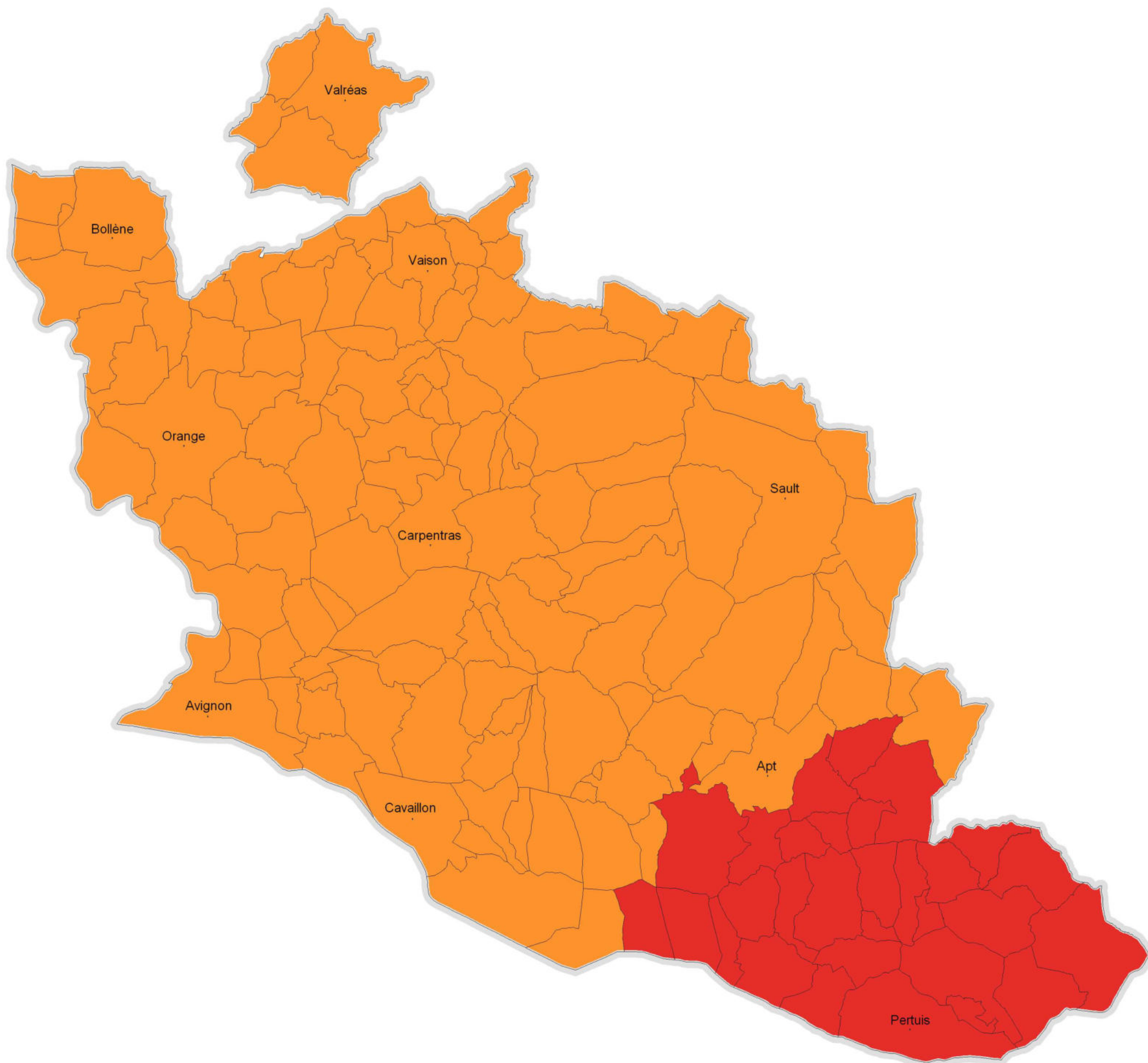
Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. Le présent décret entrera en vigueur le 1er mai 2011.

Sources:

Octobre 2010

DDT84 / SURN - @IGN

Le Plan Séisme (www.planseisme.fr)



Aléa	Mouvement du sol
 très faible	accélération < 0.7 m/s ²
 faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
 modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
 moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
 fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

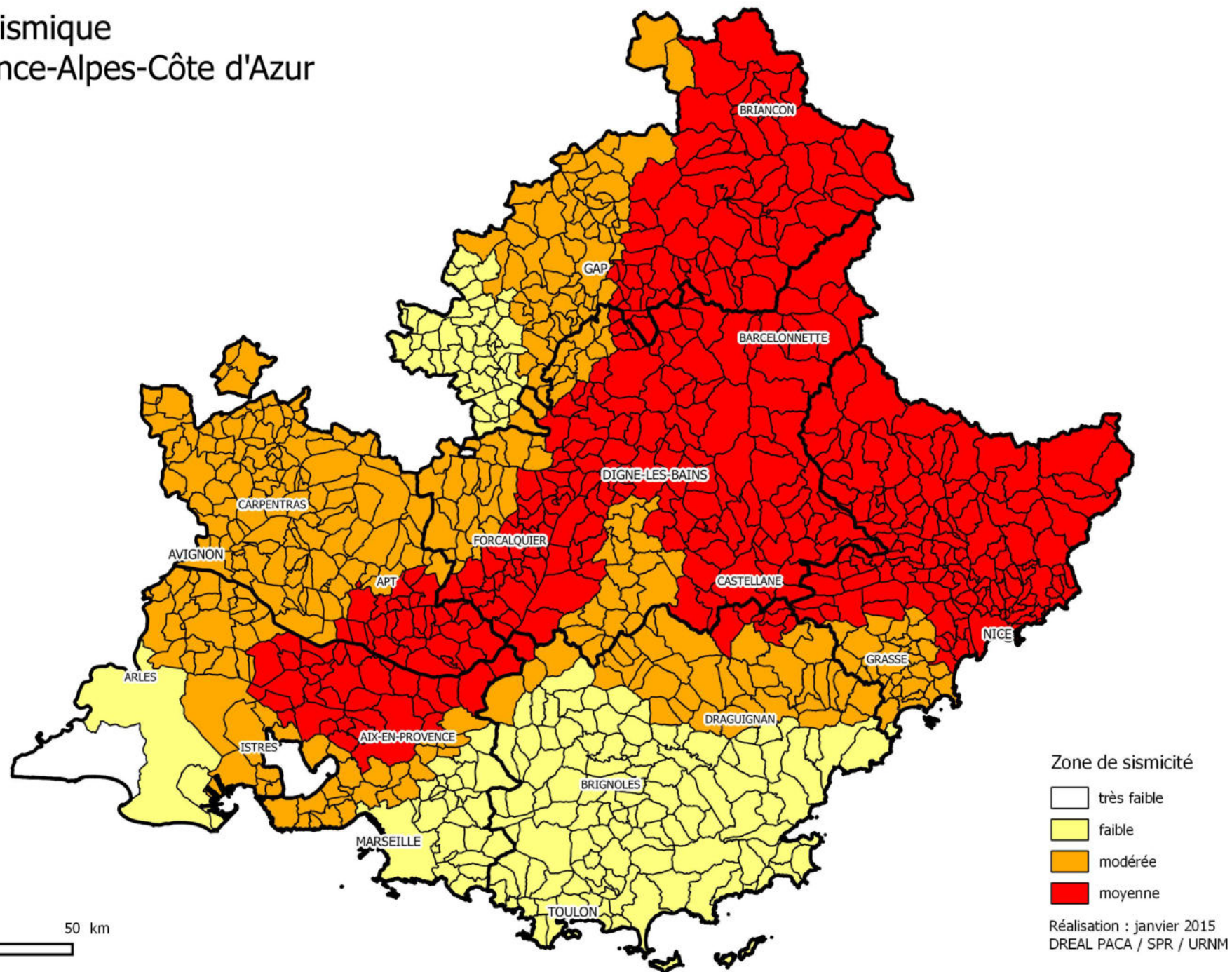
084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Zonage sismique en Provence-Alpes-Côte d'Azur



RISQUE RUPTURE BARRAGE

La commune de Velleron est concernée par le risque de rupture du barrage de Serre-Ponçon. Le risque de rupture brute et imprévue est extrêmement faible dans ce cas, puisque ce barrage est constitué d'une digue en remblai. L'accident « rupture de barrage » considéré est l'effacement progressif et total de l'ouvrage par érosion.

L'ensemble de la commune est considéré à risque.

Documentation à disposition :

- Carte onde de submersion des principaux barrages de PACA
- PPI Barrage de Serre-Ponçon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

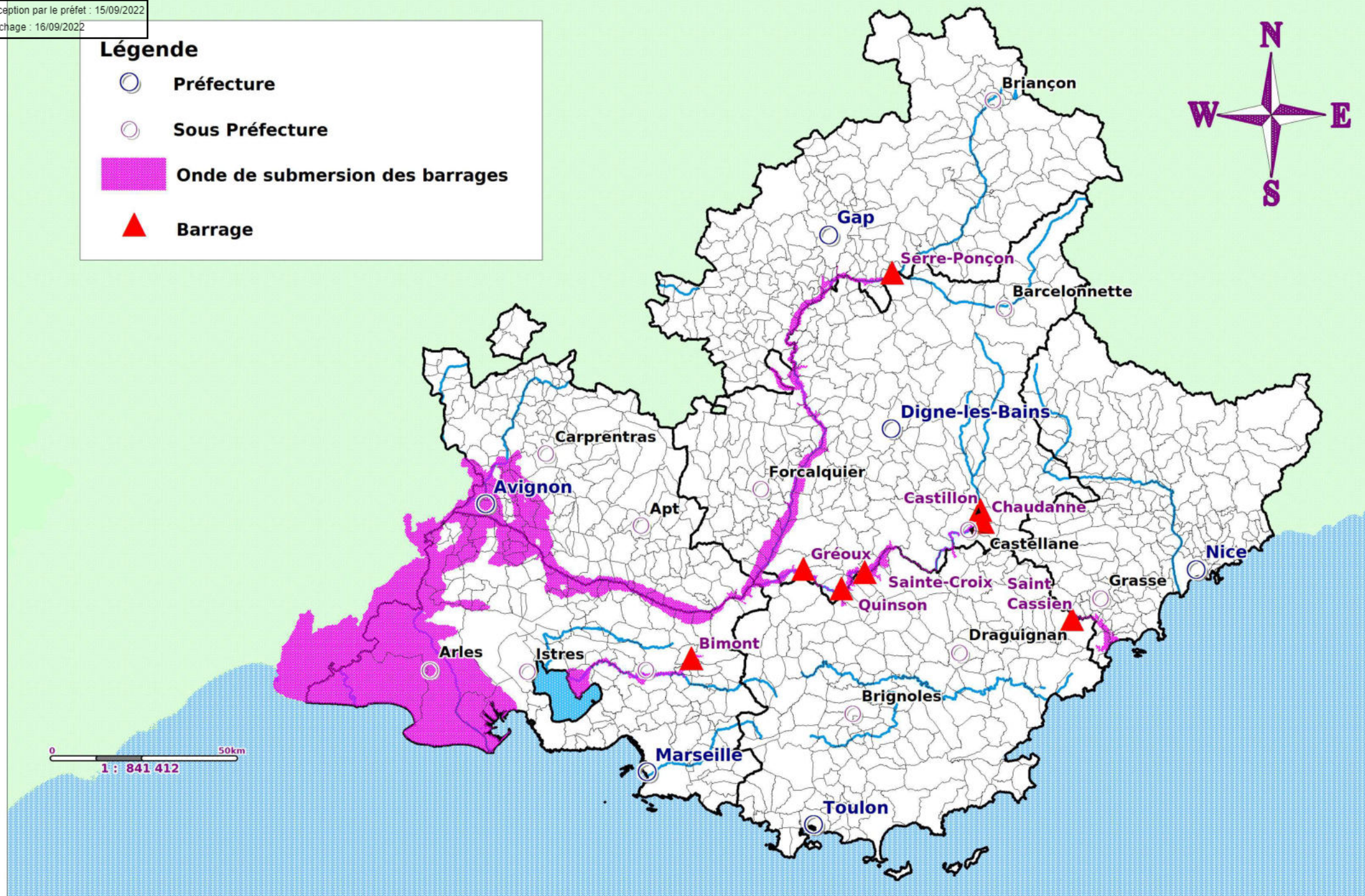
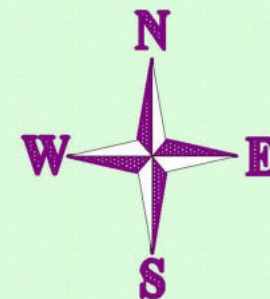
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

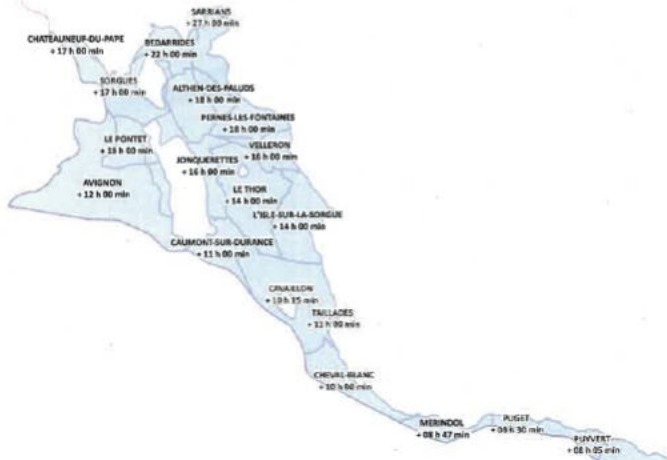
Affichage : 16/09/2022

Légende

-  **Préfecture**
-  **Sous Préfecture**
-  **Onde de submersion des barrages**
-  **Barrage**



Arrivée de l'onde de submersion après la rupture du barrage - zone aval



RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune de Velleron est concernée par ce risque uniquement par le transport de matières dangereuses par voie routière : RD 31 Cavaillon – Monteux, RD 938 L'Isle sur Sorgue – Pernes les Fontaines, RD 28 Saint Saturnin les Avignon – Pernes les Fontaines.

Les habitations, infrastructures et cours d'eau à proximité immédiate du sinistre, sont considérés à risque.

Documentation à disposition :

- Cartes des routes départementales sur la commune de Velleron

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

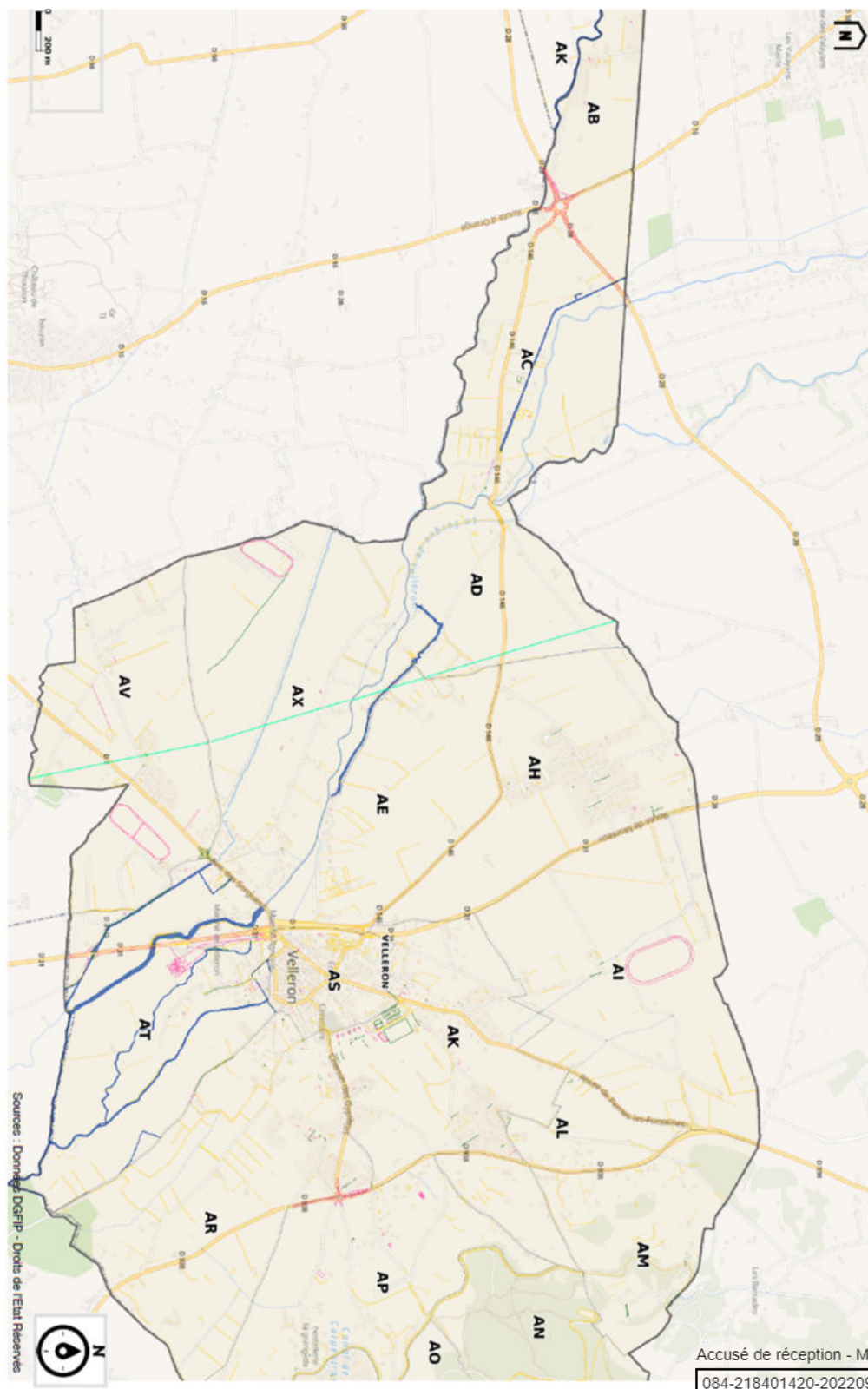
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Carte globale routes départementales :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

➤ Carte RD 31 partie nord :



RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 31 partie sud, RD 1 :



RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 938 partie nord :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 938 partie sud :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

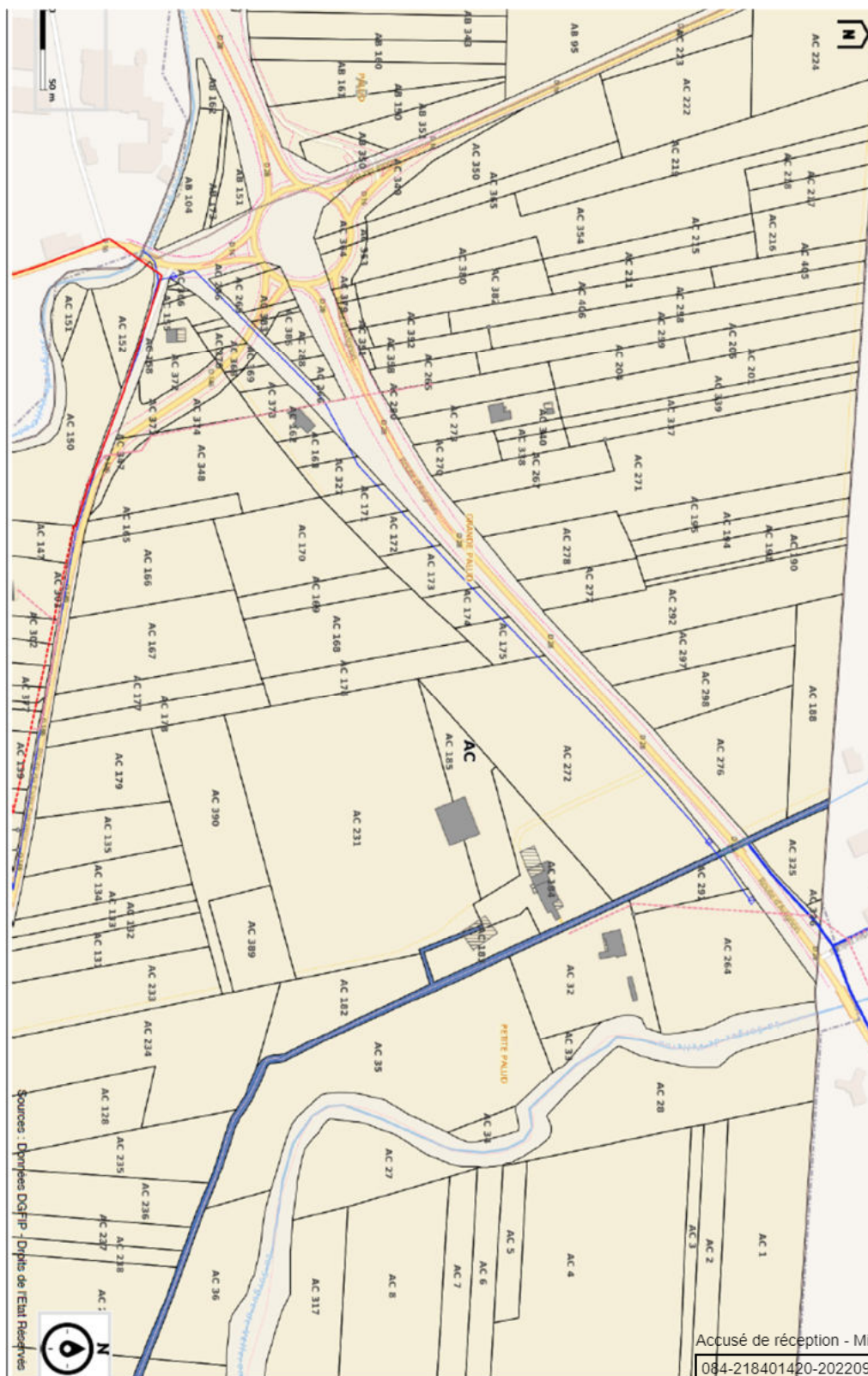
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

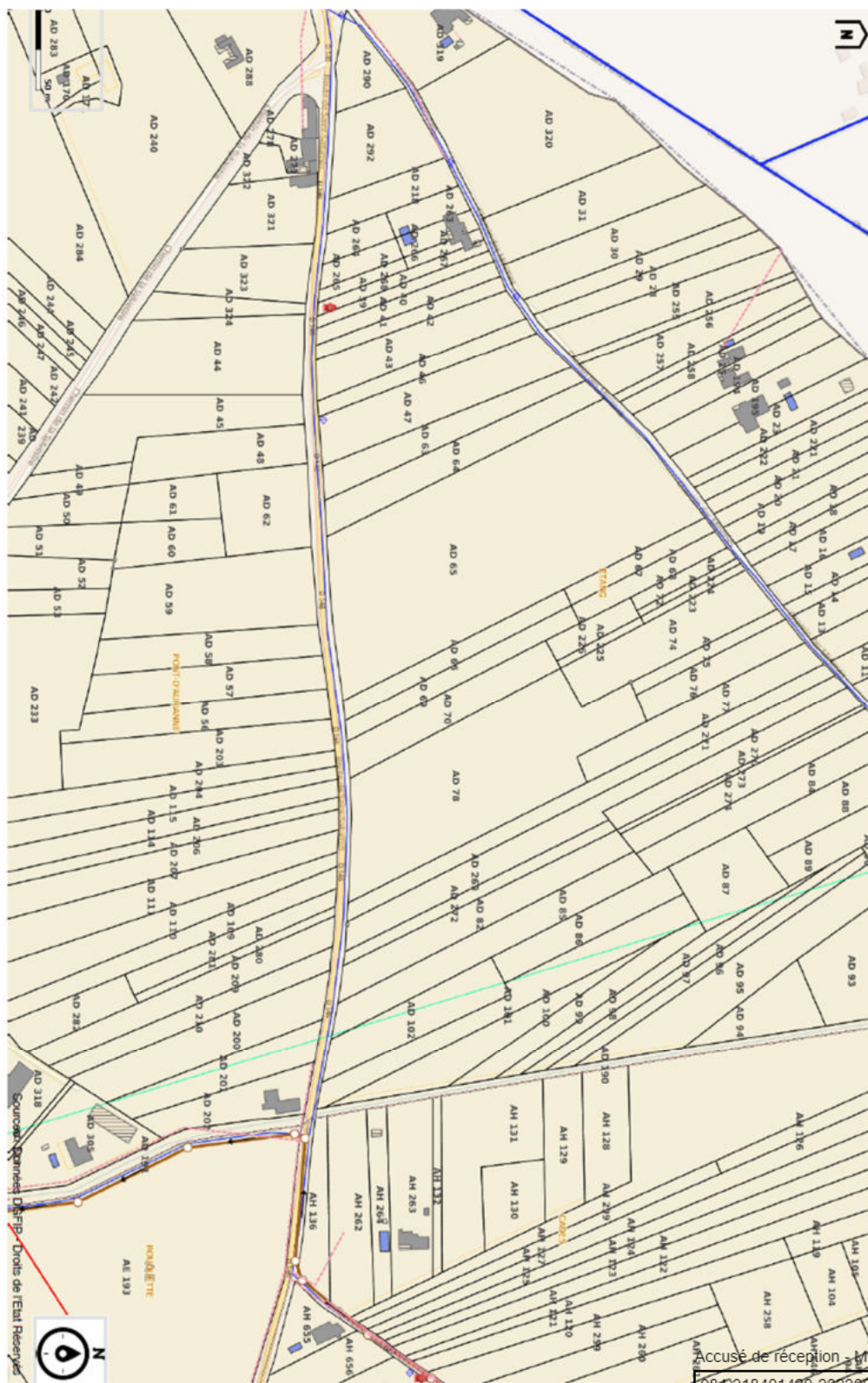
RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 146 et RD 28 :



RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 146 :



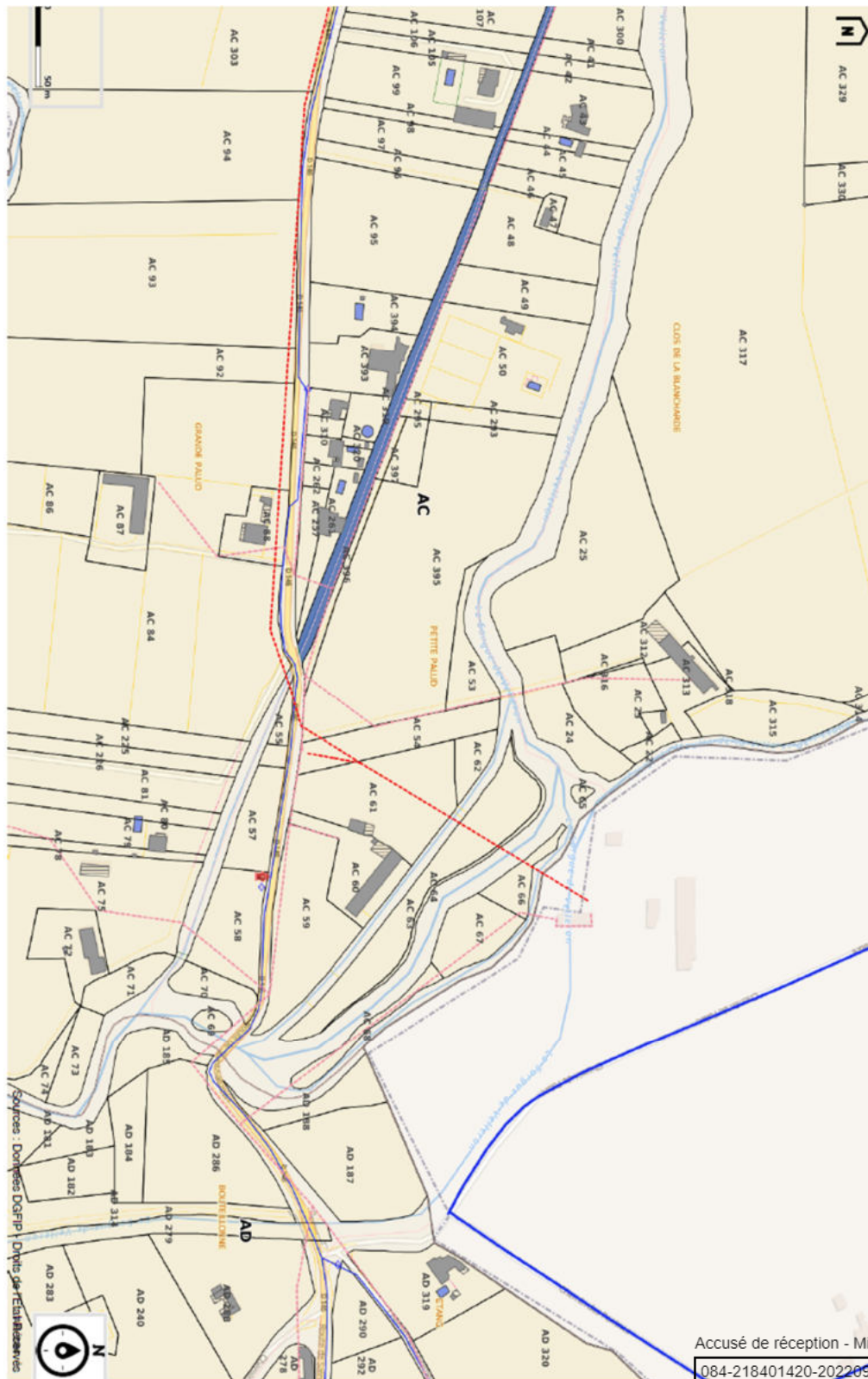
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022
Affichage : 16/09/2022

RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

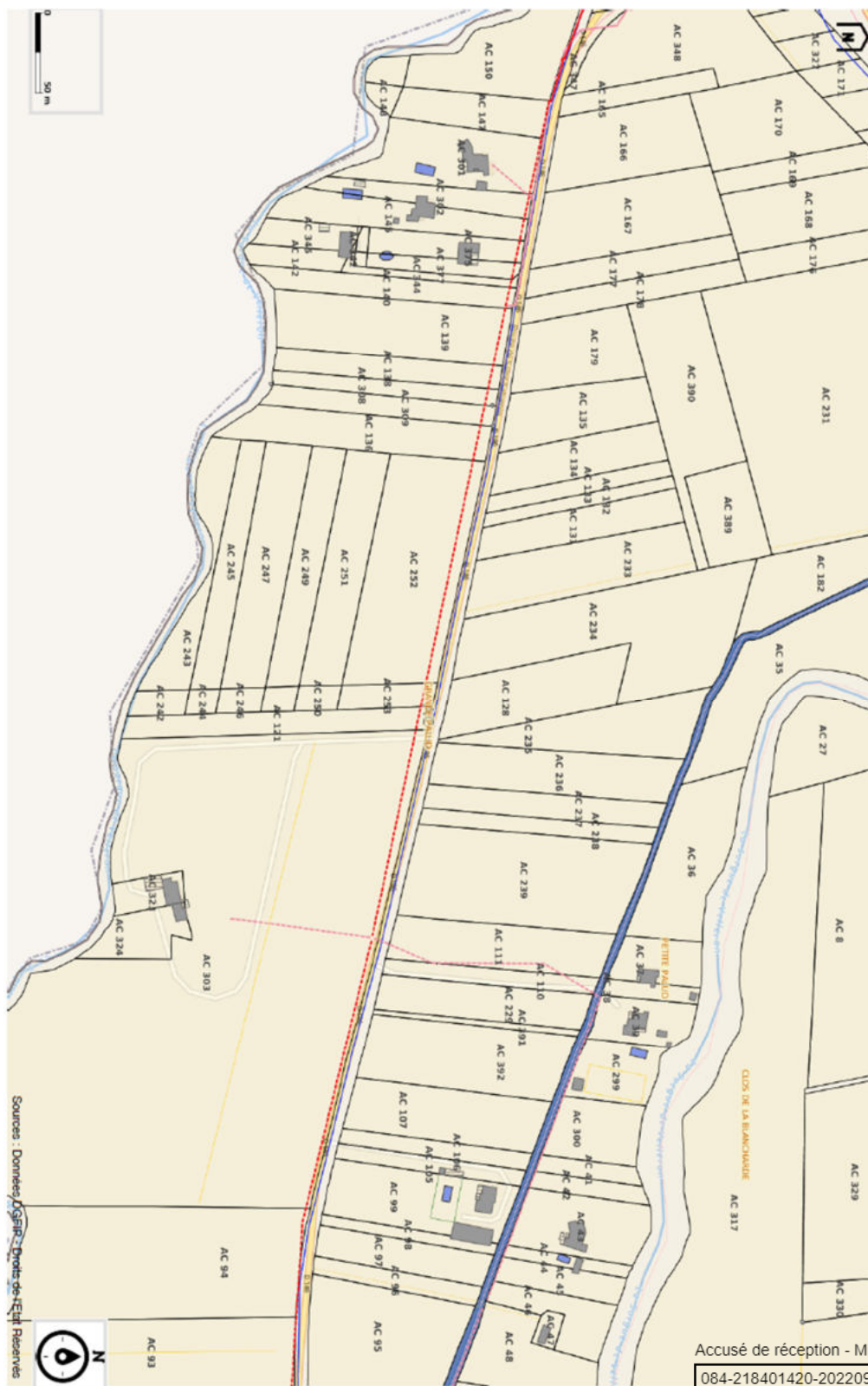
➤ Carte RD 146 :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401420-20220913-D2022-119-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2022
Affichage : 16/09/2022

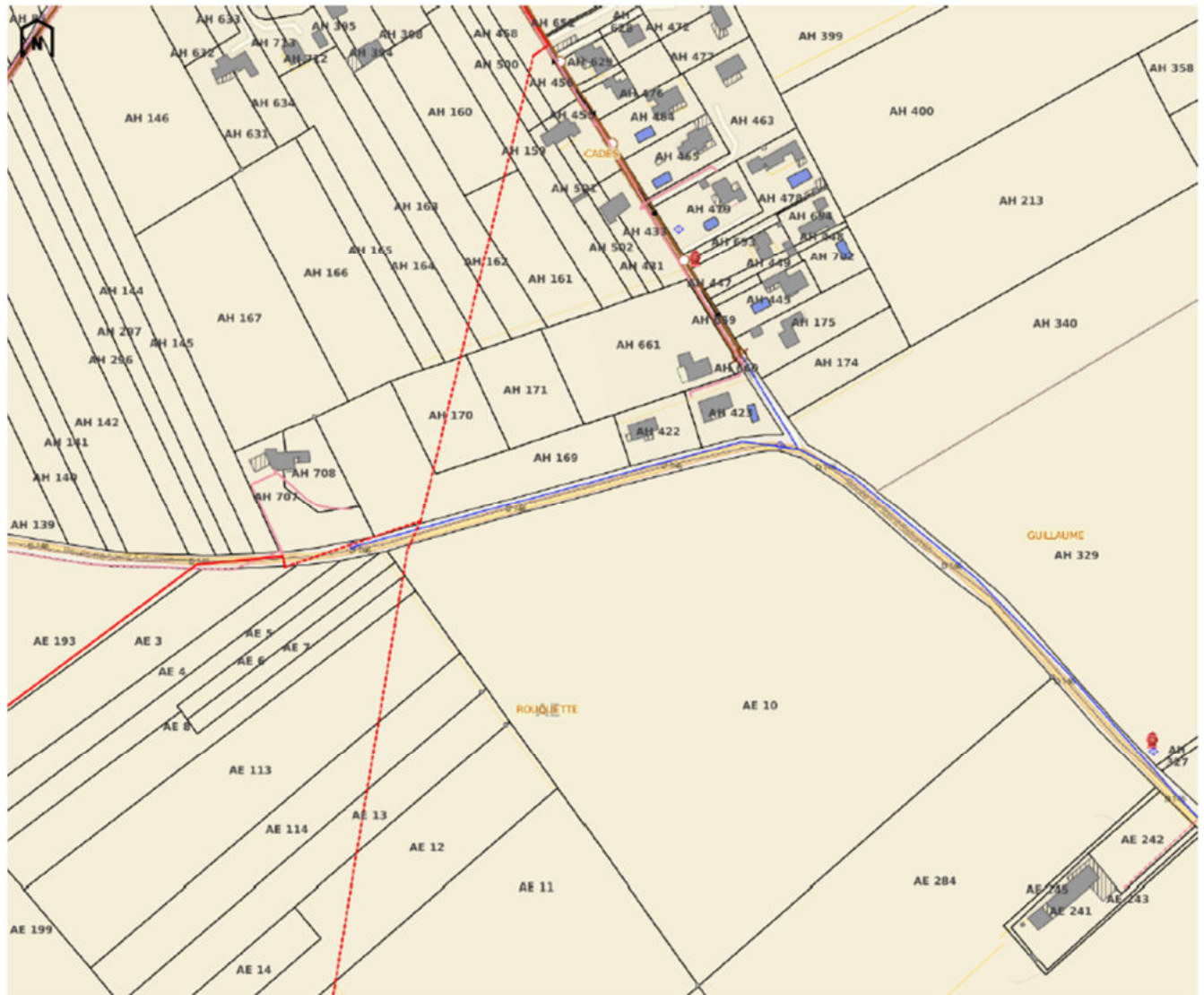
RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 146 :



RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte RD 146 :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

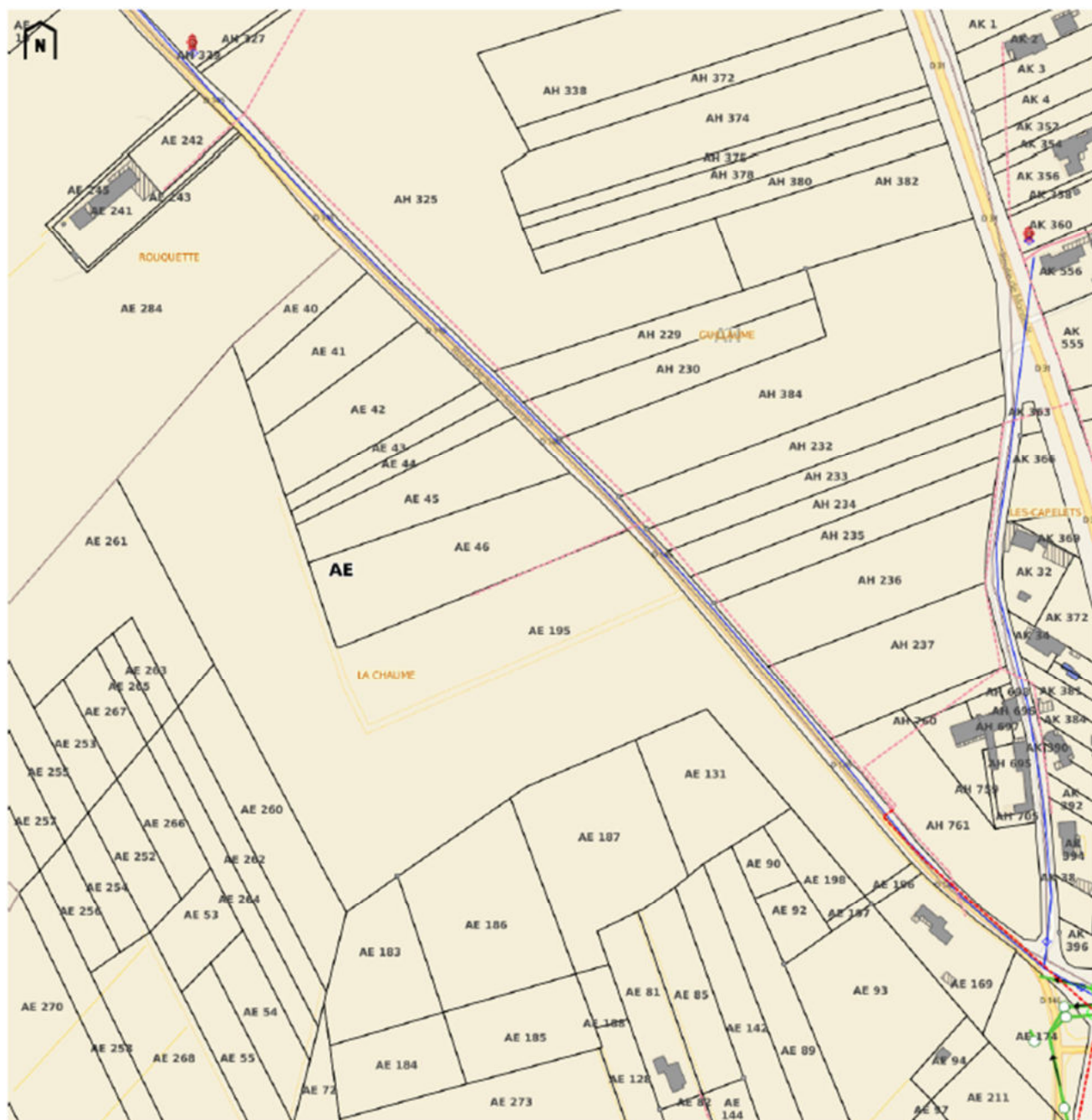
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Carte D 146 sud :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE NUCLÉAIRE

La commune de Velleron ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat (zone de 10 km) entourant les installations nucléaires. Néanmoins, celles-ci sont nombreuses et proche de la commune : Pierrelatte et Tricastin dans la Drôme, Marcoule dans le Gard et Cadarache dans les Bouches-du-Rhône.

En cas d'accident, un nuage contenant des particules radioactives pourrait, suivant la direction du vent, contaminer la commune et nécessiter la mise en place de mesures de protections adaptées.

Documentation à disposition :

- Définition, consignes générales
- Cartes PPI Nucléaire PACA
- Carte impact nucléaire PACA
- Échelle INES
- Consignes générales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE NUCLÉAIRE

Définition :

Le risque provient de la survenance d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes adaptés.

Les accidents peuvent survenir :

- Lors d'accidents de transport car des sources radioactives sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion.
- Lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments.
- en cas de dysfonctionnements sur une installation nucléaire industrielle. L'accident le plus grave aurait pour origine un défaut de refroidissement du cœur du réacteur nucléaire. En dépit des dispositifs de secours, ce problème pourrait conduire à une fusion du cœur, qui libèrerait dans l'enceinte du réacteur les éléments très fortement radioactifs qu'il contient.

Selon la manière dont les rayonnements radioactifs atteignent l'organisme, on distingue deux modes d'exposition :

- Exposition externe : la source de rayonnement n'est pas en contact direct avec la personne (irradiation externe) et la dose reçue ne correspond qu'au temps pendant lequel s'est produit l'exposition (substances radioactives sous forme de nuage ou de dépôt sur le sol, sources à usage industriel ou médical...).
- Exposition interne : le radionucléide pénètre à l'intérieur de l'organisme par ingestion ou inhalation, on parle alors de contamination interne. L'exposition continue donc au-delà du moment où a eu lieu l'incorporation et décroît en fonction de la période radioactive du radionucléide incorporé et de la vitesse d'élimination par l'organisme.

Consignes générales :

AVANT : S'organiser et anticiper

PENDANT : Se mettre à l'abri

- La première consigne est le confinement
- L'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule avec haut-parleur).

APRES : Agir conformément aux consignes :

- Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401420-20220913-D2022-119-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2022
Affichage : 16/09/2022

RISQUE NUCLÉAIRE

- En matière de consommation de produits frais.
- En matière d'administration éventuelle d'iode stable.
- Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner.
- Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

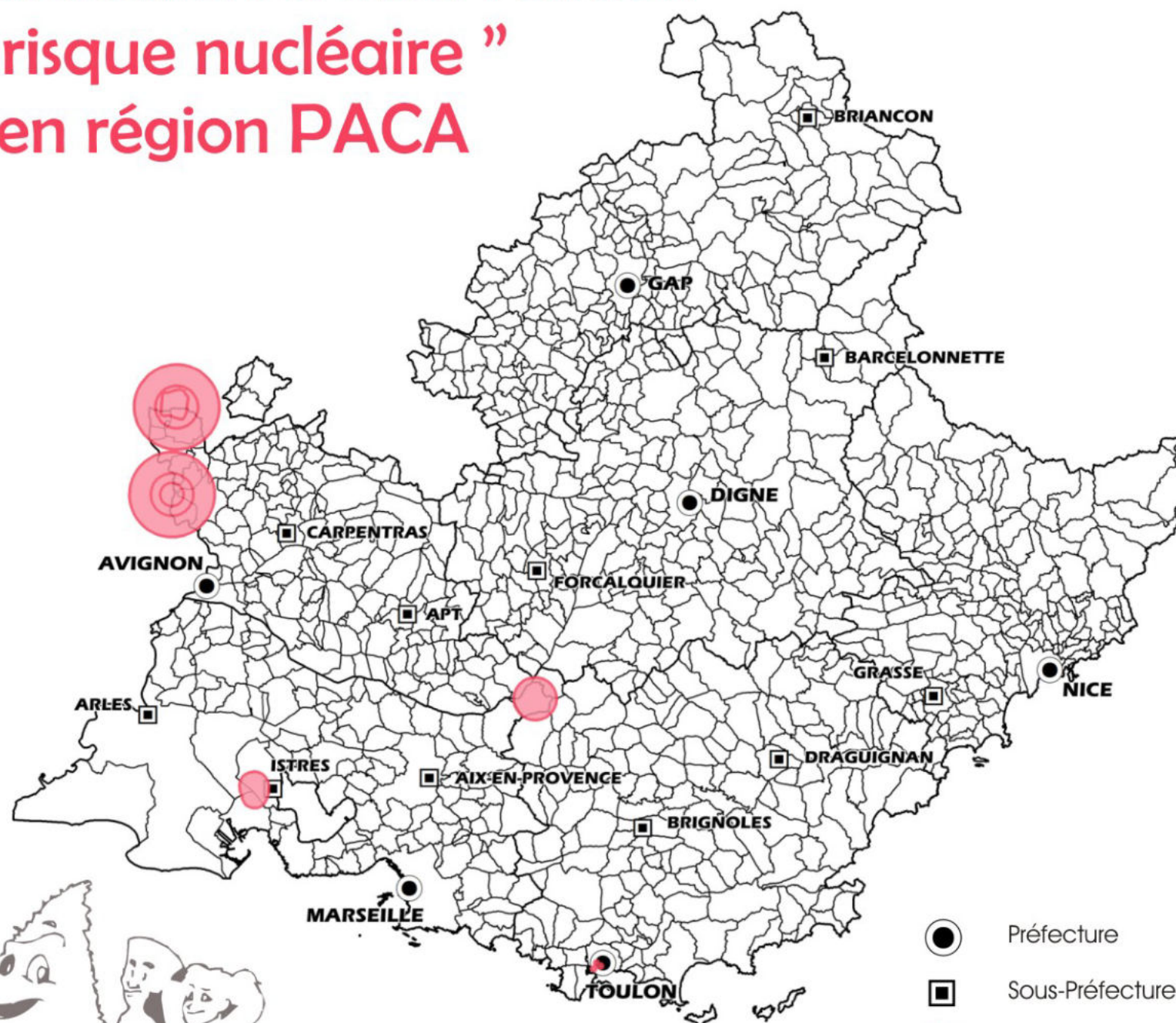
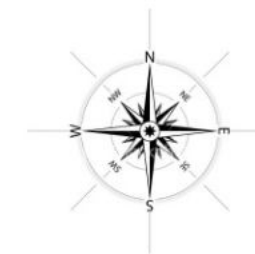
084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Plans particuliers d'intervention " risque nucléaire " en région PACA



Préfecture



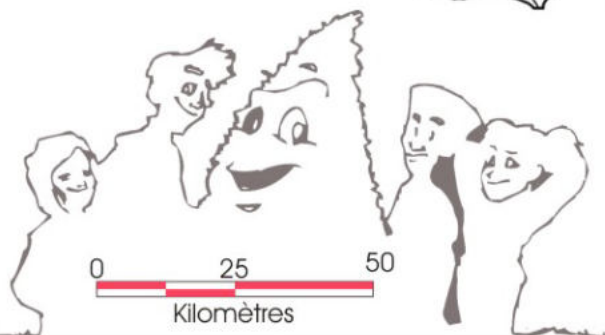
Sous-Préfecture



Plans particuliers d'intervention
risque **nucléaire**



Kilomètres



NUCLEAIRE

► **2,4 %** des **communes** de la région sont concernées

173 000 **habitants** exposés en région PACA


3,5 % de la population de la région

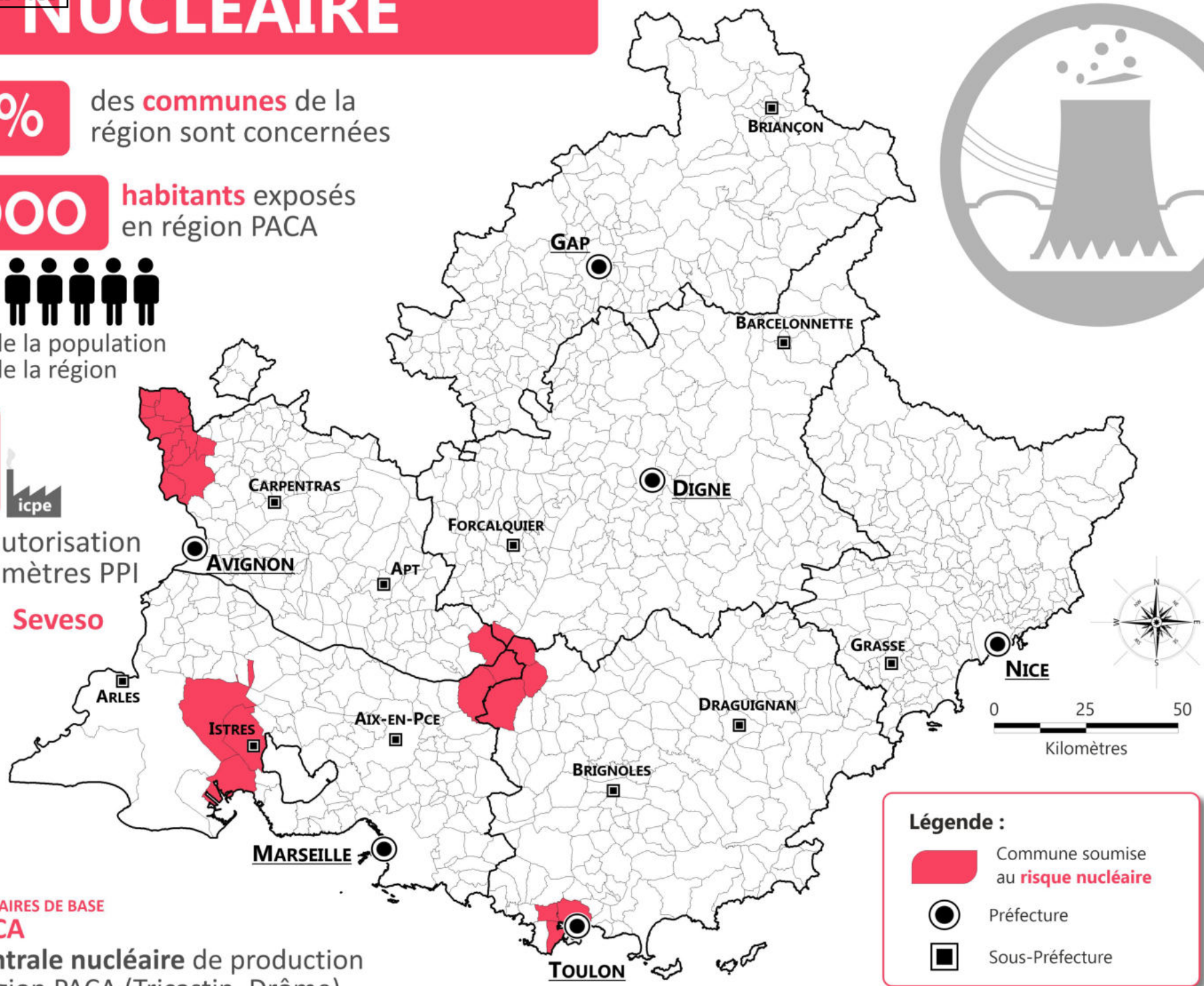
27
ICPE 

soumises à autorisation dans les périmètres PPI
dont **1** **Seveso**

22 INB

INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE
en région PACA

une seule centrale nucléaire de production impacte la région PACA (Tricastin, Drôme)



Légende :

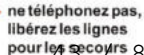
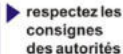
-  Commune soumise au **risque nucléaire**
-  Préfecture
-  Sous-Préfecture

ÉCHELLE INES

Echelle internationale des événements nucléaires



consignes en cas d'accident



30 secondes

RISQUE SECONDAIRES

La commune de Velleron dispose d'un réseau électrique haute tension ainsi qu'un réseau de gaz de ville.

Documentation à disposition :

- Cartes réseau GRDF
- Carte ouvrage électrique traversant la commune de Velleron
- Carte zonage potentiel Radon en Vaucluse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE SECONDAIRES

➤ Cartes réseau gaz:



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

RISQUE SECONDAIRES



===== Réseau Gaz de ville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

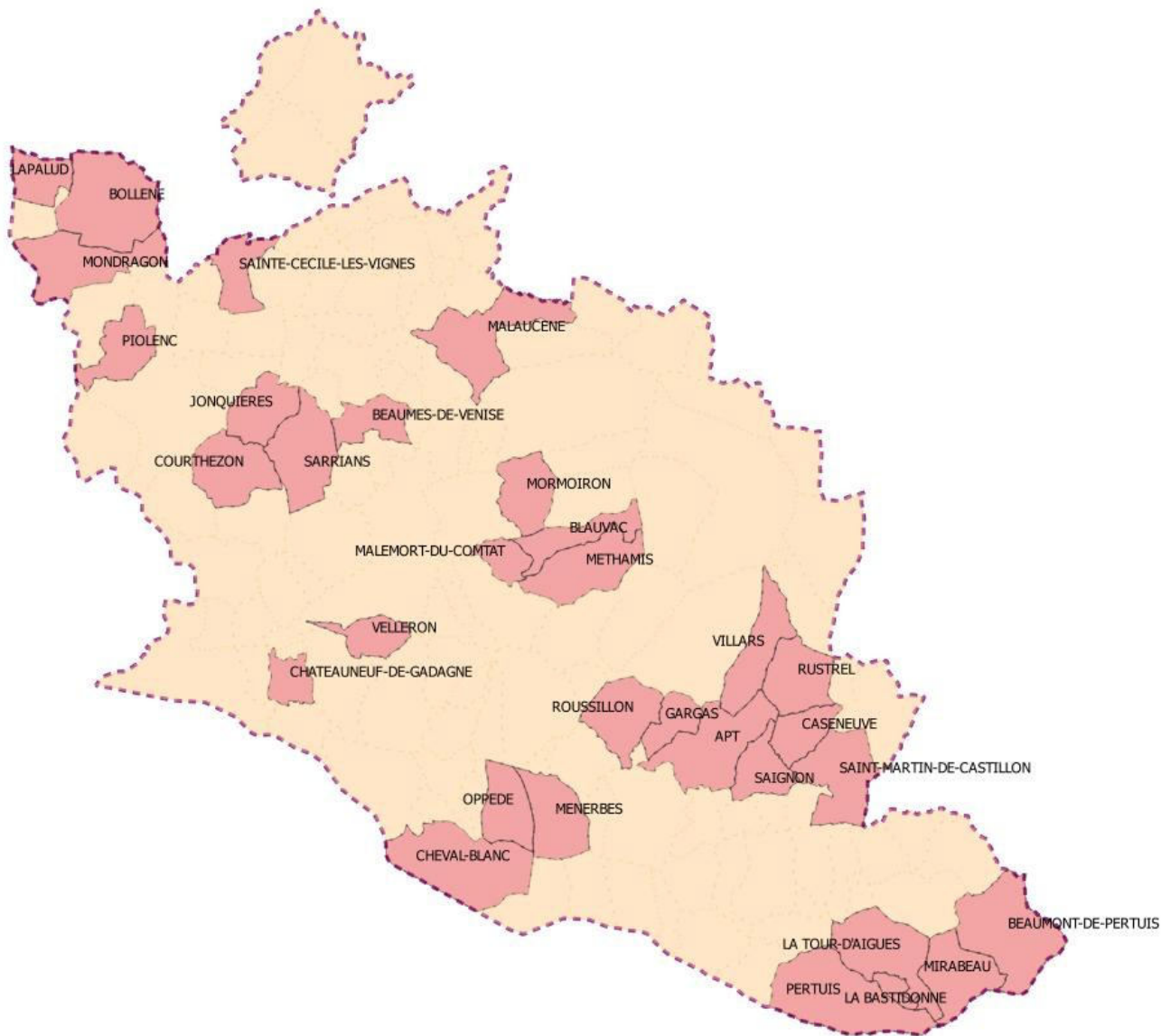
Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Potentiel radon en Vaucluse

Potentiel radon des communes

- Catégorie 1 faible
- Catégorie 2 faible avec facteurs géologiques susceptibles de faciliter les transferts



OUVRAGE ELECTRIQUE
TRAVERSANT LA COMMUNE DE :

VELLERON



VAUCLUSE

Limites de la commune

Le code couleur des symboles et des annotations
indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

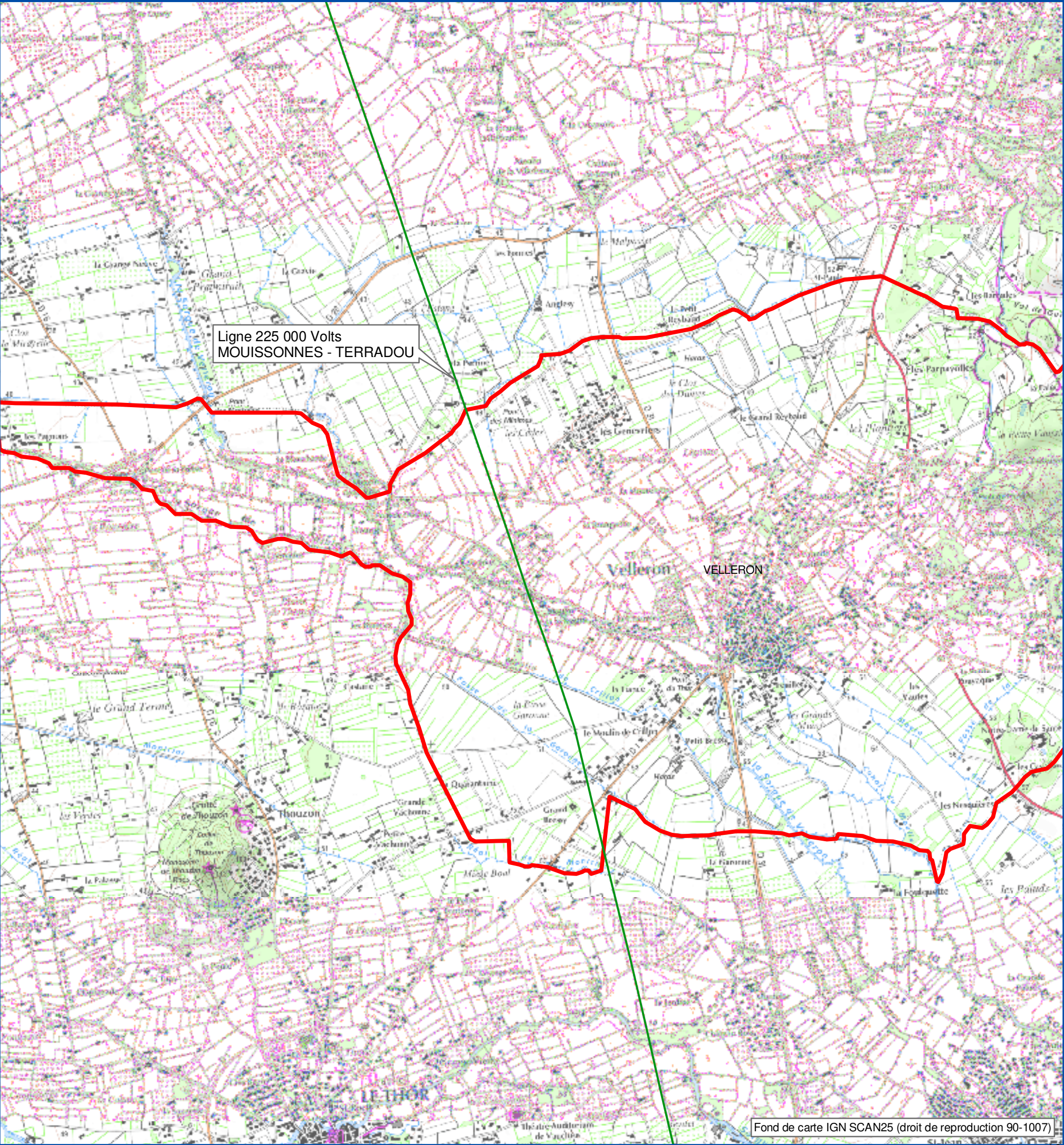
10 kV	225 kV	150 kV	90 kV	63 kV	45 kV	25 kV
-------	--------	--------	-------	-------	-------	-------

LIGNES

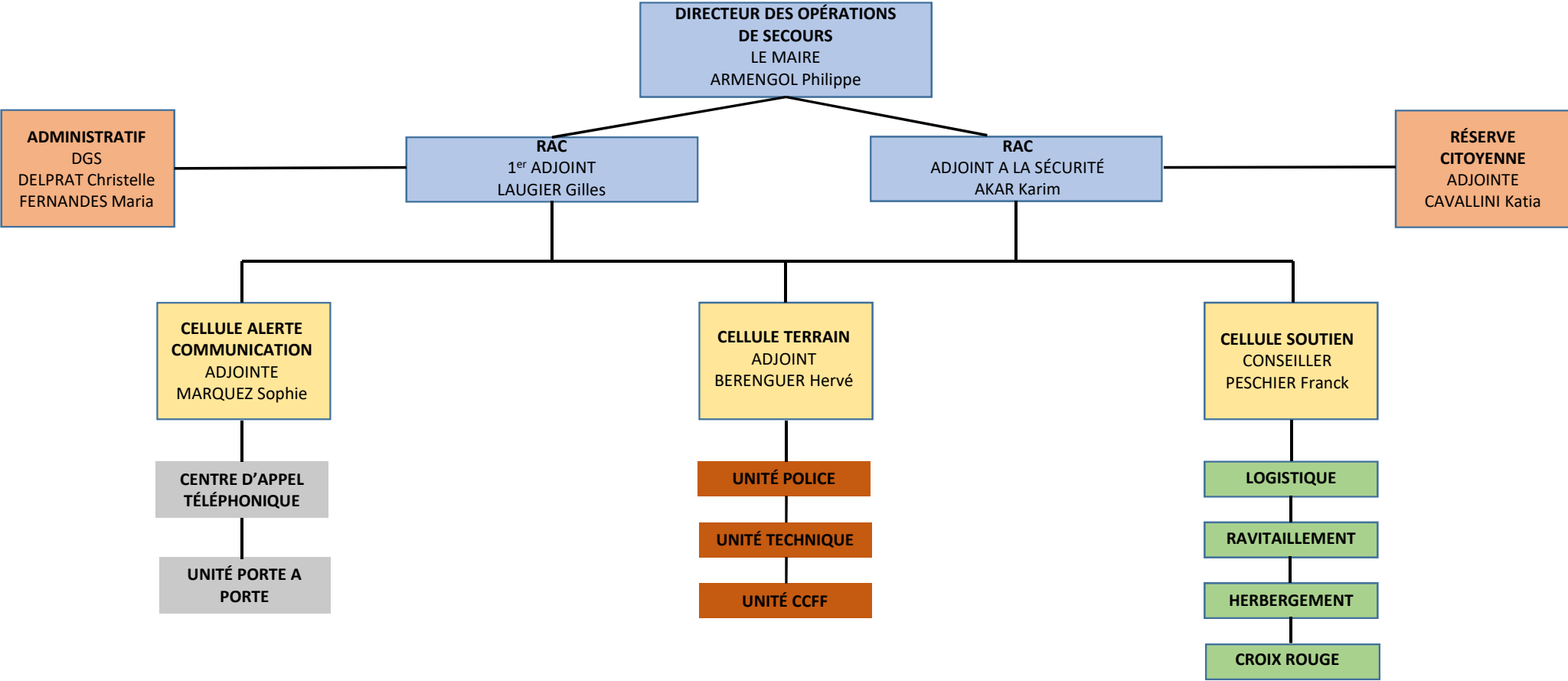
En exploitation

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	• • • • •	• • • • •
2 circuits	—	—
3 circuits et plus	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage,
les barboles, les tensions inférieures ou égales



ORGANIGRAMME PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
VELLERON



MONTAGE OPÉRATIONNEL DE LA SALLE DU PCC

Le local ou le bâtiment devant accueillir le PCC doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Être situé dans une zone où il ne peut être impacté par l'événement en cours (par exemple dans une zone à l'abri des secteurs inondables),
- Être facilement accessible,
- Être pré-équipé ou pouvant être équipé rapidement (notamment en moyens de communication),
- Être clairement identifié par tous.

SALLE DU PCC :

HÔTEL DE VILLE

SALLE COLIBRI, 2^{ème} ÉTAGE, AILE NORD

Adresse exacte : PLACE DU CHÂTEAU, 84740 VELLERON

Accès : ENTRÉE PRINCIPALE HÔTEL DE VILLE

Équipements de la salle du PCC		
Type d'équipement	Présence	Détails
Lignes téléphoniques fixes	OUI	4 04.90.20.00.71
Téléphones mobiles	OUI	
Accès Internet	OUI	Nombre
Ordinateur	OUI	14
Imprimante	OUI	5
Scanner	OUI	5
Photocopieur	OUI	5
Télévision	NON	0
Radio	OUI	1
Fournitures de bureau (tableau blanc, papeterie, etc.)	OUI	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084 218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

MONTAGE OPÉRATIONNEL DE LA SALLE DU PCC

Documents utiles (PCS, plans, cartographies, annuaires, liste et adresse des habitants de la commune etc.)	OUI	
--	-----	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS DIRECTEUR DES OPÉRATION DE SECOURS

En cas de déclenchement du PCS, le Maire devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires, et ordonne l'exécution selon les éléments connus du Poste de Commandement Communal.

Rôle du Directeur des Opérations de Secours :

- Chargé de décider des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population.
- Choisit et valide si nécessaire les actions proposées par le COS.

Détail des missions principales :

- Déclenchement du PCS.
- Évaluation de la situation et des besoins au vu des remontées du terrain (par le COS et le responsable « Terrain » du PCC au fur et à mesure de l'événement.
- Si nécessaire, prise des ordres de réquisition, d'interdiction, d'autorisation exceptionnelle afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques.
- Mobilisation des moyens publics ou privés.
- Communication avec la population communale.
- Renseignement des autorités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS RESPONSABLE ACTIONS COMMUNALES

Le Responsable des Actions Communes (RAC) est l'interlocuteur privilégié du Commandant des opérations de Secours dans la mise en œuvre des actions de terrain communales qui s'inscrivent en amont ou en périphérie des opérations de secours.

Le RAC assure la direction et la coordination des actions des membres du PCC : responsable communication, responsable terrain, responsable logistique.

Le RAC a autorité sur les moyens municipaux.

Rôle du RAC :

- Assure la liaison avec les autorités "opérationnelles" (le DOS et le COS)
- Anime le poste de commandement communal (PCC)
- Assure la direction et la coordination des actions des membres du PCC : responsable communication, responsable terrain, responsable logistique, administratif.

Détail des missions principales :

- S'assure de la mise en place du dispositif, veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain.
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Après analyse et réflexion, il propose les options stratégiques au DOS aux fins de décisions. Si le DOS n'est pas joignable, il lui appartient de prendre les décisions qui sont dictées par l'urgence.
- Assure la direction et la coordination des actions des membres du PCC : responsable communication, responsable terrain, responsable logistique.
- Fait régulièrement des points de situation avec les responsables des cellules opérationnelles puis rend compte au DOS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS CELLULE COMMUNICATION

Rôle de la cellule communication :

- Chargé de la synthèse et du regroupement de toutes les informations.
- Appui pour répondre aux besoins du PCC.
- Réception, transmission et diffusion d'information en interne au sein du PCC et en externe (grand public notamment).

Détail des missions principales :

- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC.
- Organisation de la salle du PCC.
- Accueil téléphonique du PCC.
- Tenue de la main courante.
- Rédaction et transmission des documents émanant du PCC.
- Appui aux autres cellules du PCC.
- Réception et diffusion des informations en interne et en externe.
- Tenue du calendrier des événements du PCC.
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie etc.).
- Diffuser l'alerte à la population ou aide à la diffusion.
- Assurer la communication avec la population, rédaction des communiqués de presse et relation avec les médias sous la responsabilité du maire et en lien avec lui.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS CELLULE TERRAIN

Rôle cellule terrain :

- Assurer les missions d'évaluation de la situation sur le terrain et de sécurisation des zones.
- Assurer la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain par les services de secours.
- Assure au mieux les missions de secours à exécuter sur le terrain, en cas d'absence des services de secours.

Détail des missions principales :

- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.
- Évaluation des besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels).
- Remontée d'informations vers le PCC sur la situation.
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité, panneaux indicateurs etc.).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS CELLULE LOGISTIQUE

Rôle cellule logistique :

- Gestion des moyens humains et matériels, publics ou privés.
- Assurer le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux intervenant dans la crise.
- Mise en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et/ou évacuées.
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des tâches.

Détails des missions principales :

- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des système(s) d'alerte de la population.
- Mise à disposition des autorités et autres personnes intéressées (bénévoles par exemple), des moyens matériels et humains, publics ou privés recensés par la commune.
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens.
- Gestion des transports (notamment transport collectif des personnes évacuées).
- Organisation des moyens de ravitaillement (notamment transport des marchandises, portage et préparation de repas).
- Gestion des rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puissent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés).
- Mise à disposition et gestion des moyens d'hébergement, de ravitaillement...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS A MENER

PRÉ-CRISE :

- Installer une cellule de veille.
- Faire des points réguliers sur l'évolution de la situation (météo France, Vigicrues...).
- Mettre en pré-alerte la population : avertir et tenir la population informée de l'évolution de la situation.
- Rappeler à la population les consignes de sécurité selon le risque attendu.
- Anticiper les actions qui sont définies dans le PCS (pré-positionner les barrières de sécurité, pré-alerter les personnes ressources...)

LA CRISE :

- Déclencher la cellule de crise.
- Alerter la population (Voir fiche Alerte des populations pages 62 à 63).
- Évacuation des populations si l'eau atteint une hauteur d'eau et/ou un débit dangereux.
- Porter une attention particulière aux personnes vulnérables (annexe n°4 page 73) et enjeux sensibles (annexe n°3 page 72).
- Fermeture des axes routiers impactés par l'évènement.
- Surveiller la formation d'embâcle au niveau des ponts.
- Ouverture du centre d'accueil des personnes.

POST-CRISE :

- Gérer les volontaires.
- Assurer le soutien des sinistrés.
- Coordonner les opérations de retour à la normale.
- Prévoir des bennes pour stocker les déchets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS ORGANISER UNE ÉVACUATION

L'action se déroule sous l'autorité du maire (ou de son représentant).

- Définir les zones sinistrées et/ou à évacuer (cartographie).
- Alerter la population de l'ordre d'évacuation (cf. fiche Alerte des populations) et indiquer les zones refuges.
- Estimation des moyens humains et matériels à engager : les cellules « logistique » et « terrain » devront se coordonner pour cette action.
- Fermeture des routes, bouclage de la zone en coordination avec la police municipale ou la gendarmerie.

Évacuation de la population :

- La cellule terrain aura pour rôle de vérifier que toutes les personnes ont bien quitté leurs habitations et en particulier les personnes vulnérables recensées dans le PCS.
- Elle fera remonter les informations concernant les personnes évacuées et des personnes refusant d'évacuer au PCC qui devra les transmettre aux services de pompier et/ou de gendarmerie.
- Attention les personnes en charge d'alerter et d'aider à l'évacuation des personnes sur le terrain ne doivent pas s'aventurer en zone de danger (ne pas créer de sur-accident). Seuls les services de secours formés pour ce type d'intervention sont habilités à entreprendre des actions en zone où le risque est présent.
- Après l'évacuation surveiller la zone évacuée pour lutter contre les pillages et éviter que des personnes veuillent (re)gagner leur domicile.

Déclencher une évacuation implique d'ouvrir un lieu d'hébergement pour les personnes évacuées (cf. fiche action « Hébergement d'urgence »)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS

HEBERGEMENT D'URGENCE

- Prendre la liste des centres d'hébergement (cf. fiche actions moyens d'hébergement et d'accueil), ouvrir le ou les centre(s) le(s) plus pertinent(s) en fonction de la crise et du nombre de personnes à reloger. Vérifier que les centres ne se situent pas en zone de risque si la crise devait prendre de l'ampleur.
- Diffuser l'information à la population qu'un d'hébergement est ouvert.
- Organiser l'accueil des populations.
- Aménager la salle (dans la mesure du possible) avec une zone consacrée au recensement des personnes et de diffusion de l'information, une zone de repos, une zone ravitaillement et une zone infirmerie/prise en charge des personnes.
- Les personnes prises en charge devront être enregistrées sur un registre (Nom, prénom, âge...) pour assurer le suivi et connaître le nombre de personne prise en charge par la commune.

➤ **convention croix rouge en cours.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS REMONTÉE D'INFORMATION ET COORDINATION AVEC LE CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL

Dès que le maire décide de mettre en œuvre le PCS, il doit en informer immédiatement le Préfet et le COD (si activé) ainsi que le SDIS et la gendarmerie (CF annexe n°2).

Rôle du COD : le Centre Opérationnel Départemental est activé en situation de crise majeure dépassant les limites d'une commune, le Préfet ou son représentant prend alors la Direction des Opérations de Secours. Il est composé par l'ensemble des services de l'État et des acteurs de la sécurité civile. Il permet de :

- suivre et produire une analyse de la situation
- assurer une expertise
- coordonner l'action des services
- anticiper l'évolution de la situation
- organiser la communication autour de l'évènement

Vous devrez rendre compte au Préfet et au COD : selon un format « je suis, je vois, je fais, je demande » :

- Par le standard de la préfecture : 04 88 17 84 84
- Lorsque le COD est activé par le numéro de secrétariat COD : 04 88 17 60 52 et/ou par messagerie : pref-cod84@vaucluse.gouv.fr

Vous devrez tenir informé le préfet et le COD de l'évolution de la situation en faisant remonter les informations de manière régulière :

- quelle est la situation initiale ?
- quel est le bilan ?
- quelles sont les actions en cours ?
- quelles sont les situations envisageables à court et moyen terme ?
- quelles sont les actions complémentaires à proposer ?

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

FICHE ACTIONS REMONTÉE D'INFORMATION ET COORDINATION AVEC LE CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL

Il est important que ces échanges entre le Poste de Commandement Communal et le Centre Opérationnel Départemental soient réguliers. Ils permettront au niveau de la commune :

- De faire remonter rapidement les difficultés rencontrées et les demandes auprès du COD et de ses services.
- De faire rapidement remonter les éléments du terrain au COD, pour permettre aux acteurs présents d'avoir une vision précise de la situation.
- D'être rapidement au courant des décisions/actions prises au niveau départemental.
- D'avoir des points précis sur l'évolution globale de la situation.

Mission du Maire : Même dans le cas où le Préfet prend la direction des opérations de secours, le maire a toujours pour mission de mettre en œuvre, sur le territoire de sa commune, les mesures de sauvegardes qui s'imposent (art L 2212-2 du CGCT), parmi lesquelles :

- l'alerte des populations
- L'évacuation et l'hébergement de personnes déplacées
- Le soutien matériel et le ravitaillement des populations
- L'appui aux services de secours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

L'ALERTE DES POPULATIONS

Il convient d'alerter le plus rapidement possible la population du danger qui menace la commune.

Qui fait l'alerte ? Selon le système d'alerte choisi, plusieurs personnes peuvent être amenées à faire l'alerte (dans le cas du porte-à-porte par exemple).	
Aux heures et jours ouvrables	Désigner un ou plusieurs référents
Hors heures et jours ouvrables	Désigner un ou plusieurs référents

Quand alerter ?
L'alerte doit être déclenchée lorsque le danger est avéré et imminent.
C'est le Maire qui prend la décision d'alerter ou non en fonction des éléments qu'il a à sa disposition pour évaluer la situation.

Qui alerter ? Préciser les cibles de diffusion avec hiérarchisation des cibles prioritaires en fonction du risque considéré (établir un annuaire des personnes à alerter en fonction du risque qui les concerne).
La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal.
Des listes <u>par risque</u> des personnes à alerter peuvent être mises en place, ces listes sont pertinentes si le nombre de personne est peu élevé (sinon une alerte globale est plus pertinente). Elle permettra d'alerter en priorité les personnes les plus exposées. (Exemple : Ce type d'alerte peut être utilisé pour les habitations isolées en zone feux de forêts.)
Pouvoir identifier les personnes vulnérables en temps de crise est essentiel (pour pouvoir les indiquer aux services de secours, pour les aider lors d'évacuation ou les contacter lors de coupures de réseaux ou d'isolement prolongé). Pour cela les communes peuvent s'appuyer sur le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées (article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Ce registre n'est pas à intégrer dans le PCS par contre son emplacement et les noms et numéros de téléphone <u>portable</u> des personnes habilitées à le consulter doivent y figurer (Annexe n°4).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

L'ALERTE DES POPULATIONS

Comment alerter ? Indiquer les moyens d'alerte existant et pouvant être mis en œuvre dans votre commune en cas de crise.		
Diffusion d'un signal sonore	- <i>Sirène du Réseau National d'Alerte pouvant être activée manuellement</i> - <i>Sirènes communales</i> - <i>Sirènes des sites industriels</i> - <i>Véhicule équipé d'un mégaphone</i> - <i>Cloches</i> - <i>Klaxon continu d'un véhicule</i> - <i>Autres moyens d'alerte par diffusion de signal sonore ...</i>	Déclenchement de la sirène communale sur ordre du Maire ou de son représentant via le bouton déclencheur situé actuellement bâtiment « salle des associations ». Véhicule de service Police Municipale équipé d'un mégaphone.
Diffusion d'un message d'alerte	- <i>Véhicule équipé d'un mégaphone</i> - <i>Téléphone</i> - <i>Système d'automate d'appel avec message pré-enregistré</i> - <i>Panneaux à messages variables</i> - <i>Porte-à-porte</i> - <i>Autres moyens d'alerte par diffusion d'un message d'alerte ...</i>	Activation de la cellule communication avec centre d'appel téléphonique et unité de porte à porte. Activation de messages d'alerte sur panneaux à messages variable situé avenue Général de Gaulle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

POINTS DE RASSEMBLEMENTS

Points de rassemblements :

Lieu de rassemblement	Adresse	Accès
Stade Municipal « Léon Clariot »	Allée Michel Vermeulin	1, allée Michel Vermeulin
Marché Agricole	Avenue de l'Ancienne Gare	A l'intérieur de la zone de vente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

❖ Numéros d'urgence :

Service d'urgence	Téléphone
Sapeur-Pompiers	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Police/Gendarmerie	17
SOS Médecin (Avignon)	04.90.82.65.00
Sans-Abri	115
Centre antipoison de Marseille	04 91 75 25 25
Centre brûlé de Marseille	04.91.38.00.00
Association de Sécurité Civile (CCFF)	06.75.30.45.74
Numéros d'astreinte de la commune	07.50.59.51.26 / 06.02.57.65.64 / 07.84.90.67.15
Etc.	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

- Annuaire des membres du Poste de Commandement Communal (PCC)

*** Responsable du PCC (DOS et RAC) :**

Prénom - NOM	Tél. domicile	Tél. portable	Fonction dans la commune
Philippe ARMENGOL		07.50.59.51.26	DOS - Maire
SUPPLÉANT			
Gilles LAUGIER		06.02.57.65.64	1 ^{er} Adjoint

Gilles LAUGIER		06.02.57.65.64	RAC 1 – 1 ^{er} Adjoint
SUPPLÉANT			
Karim AKAR		07.84.90.67.15	RAC 2 – Adjoint Sécurité

*** Cellule Secrétariat/Communication :**

Prénom - NOM	Tél. domicile	Tél. portable	Fonction dans la commune
RESPONSABLE			
Sophie MARQUEZ		07.84.90.67.19	Adjointe Personnel
SUPPLÉANT			
PERSONNEL			
ADMINISTRATIF	UNITÉ PORTE A PORTE	RÉSERVE CITOYENNE	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

➤ Cellule Terrain :

Prénom - NOM	Tél. domicile	Tél. portable	Fonction dans la commune
RESPONSABLE			
Hervé BERENGUER		07.84.90.68.02	Adjoint Urbanisme
SUPPLÉANT			
PERSONNEL			
POLICE MUNICIPALE	SERVICE TECHNIQUE	COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FÔRET	RÉSERVE CITOYENNE

➤ Cellule Logistique :

Prénom - NOM	Tél. domicile	Tél. portable	Fonction dans la commune
RESPONSABLE			
Franck PESCHIER		06.78.98.71.48	Conseiller Municipal
SUPPLÉANT			
PERSONNEL			
SERVICE TECHNIQUE	RÉSERVE CITOYENNE		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

➤ Annuaire des services et employés municipaux :

Service municipal	Chef du service	Tél. domicile	Tél. portable
Police Municipale	Martine ROQUE		06.15.54.68.00
Service Technique	Gérald IMBERT		06.15.54.67.95
Maison des Jeunes	Lionel BECCARI		06.15.54.67.99
Crèche	Séverine GAUDEL		04.90.38.59.98

• **Annuaire des collectivités locales, des services de l'État et des grands opérateurs**

➤ Service de l'État :

Service de l'État	Téléphone
Préfecture de Vaucluse	04 88 17 84 84
Direction Départementale des Territoires	04 90 80 85 02/03
Direction Départementale de la Protection des Populations	04 88 17 88 00
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	04 88 17 84 84
Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé	04 13 55 85 50
Unité Territoriale de la DREAL	04 88 17 89 02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

➤ Collectivités locales :

Collectivité	Téléphone
Conseil Régional PACA	04.91.57.50.57
Conseil Départemental de Vaucluse	04.90.16.15.00
Grand Avignon	04.90.84.47.00
Mairie de Pernes les Fontaines	04.90.61.45.00
Mairie de L'Isle sur Sorgue	04.90.38.06.45
Mairie Le Thor	04.90.33.91.84
Mairie La Roque sur Pernes	04.90.66.53.33

* Grands opérateurs :

Opérateurs	Téléphone
ENEDIS/GRDF	0811 01 02 12 + CODE INSEE 84142
Service des eaux SUEZ	09 77 40 11 36 - INTERVENTION URGENTE
Orange	0800 083 083 - SI DANGER GRAVE
Autres	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

- Annuaire des professionnels de santé

* Hôpitaux et cliniques :

NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Hôpital de Cavaillon	119, Av Georges Clémenceau, Cavaillon	04.90.78.85.00	
Hôpital Carpentras	24, rond-point de l'amitié, Carpentras	04.32.85.88.88	

* Médecins généralistes et spécialistes :

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Sylvain COUE	Bd du Midi	04.90.20.07.51	
LE BIHAN	Place du Barry	04.90.15.46.77	
GEYER	Place du Barry	04.90.15.46.77	

* Infirmiers :

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Cécile POMARET	3, rue de la Brèche	04.90.20.09.41	
Alain BLANC	387, ch des Foulquettes	04.90.33.32.06	
Christine KAIRO	135, Bd du Barry	04.90.20.11.53	
Hedwige RAVOIRE	135, Bd du Barri	04.90.20.11.53	
Isabelle ALLISON	3, rue de la Brèche	04.90.20.09.41	
Aurélia BADEI	3, rue de la Brèche	06.79.55.43.90	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNUAIRE

Sophie REYNARD	3, rue de la Brèche	06.16.12.64.29	
----------------	---------------------	----------------	--

* Pharmacies :

Prénom – NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Pharmacie de Velleron	319, rte de Cavaillon	04.90.20.03.57	

* Ambulances :

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Ambulances l'Isloises	725, cours Fernande Peyre L'Isle sur sorgue	04.90.38.00.00	
Ambulances Azur 84	614, rte de l'Isle/Sorgue Le Thor	04.90.33.97.36	

* Laboratoires d'analyses médicales :

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Mail
BIO-SANTIS Le Thor	103, cours Gambetta	04.90.33.90.04	
BIO-SANTIS Pernes les Fontaines	29, av Louis Chabran	04.90.66.41.01	
BIOAXIOME L'Isle sur Sorgue	146, av des Sorgues	04.90.38.05.31	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES ENJEUX SENSIBLES DE LA COMMUNE

*Établissements scolaires, crèches et haltes garderies :

NOM et Type	Adresse	Effectif max (enfants + adultes)	Téléphone
Groupe Scolaire	Avenue Joseph Liotier Rue Plantade	270	04.90.20.00.63
Crèche	24, ch de la Grande Bastide	45	04.90.38.59.98

*Hôtel, restaurant, campings :

NOM et Type	Adresse	Capacités d'accueil	Téléphone
Le Vieux Moulin de Crillon	391, av des Sorgues		06.77.38.15.39
La Fée Morgane	276, Rue du Jas		04.90.94.85.84
Medes Pizza	89, Av du G. de Gaulle		06.32.63.70.70
Pizza Vellano	40, Place de la Poste		04.90.20.15.72
Le Vietnam	36, Place de la Poste		04.90.20.11.94

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES PERSONNES VULNÉRABLES

Le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées est classé, il est consultable par :

Mr ARMENGOL Philippe, Maire, DOS.

Mme MARQUEZ Sophie, Adjointe, Responsable cellule communication.

Mme VIAU Nicole, Conseillère Municipale, Vice-Présidente CCAS.

Mr SENET Bernard, Conseiller Municipal, Médecin.

Mme NAILLON Magali, Médecin.

Une liste peut être intégrée pour compléter le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées (en accord avec les personnes inscrites sur cette liste).

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Observations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES MOYENS D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL

NOM	Adresse	Capacités d'accueil	Téléphone	Sanitaires	Cuisine
Salle du Vieil Hôpital	Rue Madeleine Séchant	180 personnes		OUI	OUI
Groupe Scolaire	Av Joseph Liotier Rue Plantade	250 personnes	04.90.20.00.63	OUI	OUI
FOYER DU 3 ^{ème} AGE	Bd général de gaulle	100 personnes		OUI	OUI
Maison des associations	Rue Neuve	100 personnes		OUI	NON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES RESTAURATION

NOM	Adresse	Téléphone
Cuisine centrale	Ecole, rue Plantade	04.90.20.04.68
Restaurant, café, brasserie	Le Casino, place de la poste	04.90.20.11.59
	L'Annexe, Bd Général de Gaulle	04.90.38.03.53
	Le Glacier, Av des Sorgues	06.77.38.15.39
Traiteurs	Domaine Malaugo	06.08.81.52.82
Boulangeries	Ducellier, Bd Général de Gaulle	04.13.95.01.96
	Rouget, Bd Général de Gaulle	04.90.20.04.04
Hypermarché, supermarché, épicerie	Utile, 1 clos de l'Angeli	09.70.22.03.85
Etc.		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF

Entreprise de transport	Adresse	Téléphone
Voyages Arnaud	226 av du Mistral, 84250 Le Thor	04.90.38.15.58
Provence Taxi Clota	647 route d'Avignon, 84210 Pernes-les-Fontaines	04.90.61.34.47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES MOYENS MATÉRIELS PUBLICS COMMUNAUX

DÉSIGNATION	Quantité	Adresse
Petit matériel (balai, seau, brouette, etc.)	15 balais, 15 pelles, 10 seaux, 6 brouettes, 5 râteliers, 4 fourches	Service Technique
Pompe	0	
Lits picots	0	
Barrières	90	Service Technique
Véhicules	1 nacelle 11 mètres 1 camion benne PTR 900kg 1 fourgon 1 VL 5 places 1 petit utilitaire électrique 2 tracteurs 1 chariot élévateur 3 tonnes	Service Technique 40, rue de Jas 84740 VELLERON
Véhicules autres	1 véhicule 9 places	Château de Cambis Place du Château 84740 VELLERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES MOYENS MATÉRIELS PRIVÉS

- Entreprises de Bâtiments et Travaux Publics

NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Lionel TOULEMONDE	156, Ch des Vautes	06.12.54.65.37	lionel.toulemonde@wanadoo.fr
Allan GERARD	310, Ch de l'Anglesy	06.25.90.62.35	
Juan TIRADO	Ch de la Sylvestre	04.90.20.79.88	terrassment.jeantirado@orange.fr
Ludovic CLERC	160, Ch de la Pyramide	09.66.96.40.60	
Anastasio GARCIA	295, Av des Sorgues	06.03.22.69.67	
Jérôme RICHARD	1663, Ch de la Sylvestre	04.90.20.18.24	jerome.richard84@orange.fr
Patrick TESSIER	409, Ch de la Fiance		
Nicolas MESSELLEKA	53, Ch des Capelets		
Rémy MARTINEZ	155, Ch des Cancets		
Richard UTRI	681, Ch des Nesquières	06.01.95.39.48	
Cédric LEONARD	581, Quartier des Cades	06.29.86.12.71	cedricleonard@orange.fr
Jérémy PIOVAN	559, Ch des Cades	06.28.23.93.08	contact@piovanrenovation.fr
Stéphane GOTTI	21, Ch du Castellàs	04.90.20.06.74	c.stephanegotti@gmail.com
Patrick DUMONT	454, Ch des Granges Blanches	06.14.94.63.14	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES MOYENS MATÉRIELS DES ASSOCIATIONS SE TROUVANT SUR LA COMMUNE

NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
DÉSIGNATION	Quantité	Adresse	
Petit matériel (balai, seau, brouette, etc.)			
Matériel d'hébergement			
Matériel d'alimentation			
Matériel de communication			
Véhicules			
Etc.			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

ANNEXES MOYENS MATÉRIELS AUTRES

- Entreprises de manutention et de levage

NOM	Adresse	Téléphone	Mail
Alex Assistance Dépannage	L'Isle sur Sorgue	07.67.25.51.15	
Mediaco	Le Pontet	04.90.03.80.00	

- Autres entreprises

NOM	Type d'activité	Adresse	Téléphone	Mail
Jean-Claude BERNARD	Menuisier	1053, Route du Thor	07.77.70.36.12	bernard.jeanclaudio@orange.fr
Mathieu COLOMB	Menuisier	231, Route de Pernes		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

PROCÉDURE DE VIGILANCE

- **Vigilance météorologique**

Depuis octobre 2001, la carte de vigilance vous informe si un danger météorologique peut toucher le département dans les 24 heures à venir.

Une couleur est attribuée : **vert**, **jaune**, **orange** ou **rouge** à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues. Si la carte de vigilance comporte au moins une zone **orange** ou **rouge**, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel consultable par tous est émis par Météo France (évolution, intensité...).

En vigilance **orange** ou **rouge**, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène météorologique attendu : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Selon le niveau de vigilance, le préfet exerce sa mission d'information et d'alerte auprès des maires et les avertit au moyen d'un appel téléphonique via le serveur d'alerte de la préfecture.

La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. Des actualisations intermédiaires sont effectuées chaque fois que la situation le requiert.

La carte de vigilance est consultable en permanence par tous sur le site internet de Météo France :

www.vigilance.meteofrance.com

- **Vigilance crues**

La vigilance crues est destinée à informer de l'existence d'un risque de crue, plus ou moins important, traduit par une couleur, **vert**, **jaune**, **orange** ou **rouge**, affectée à un ou des tronçon(s) de cours d'eau surveillés par l'État, selon le niveau de vigilance nécessaire.

A l'échelle locale, la carte de vigilance crues détaille les stations d'observation qui servent à la surveillance. Par un clic sur une station, il est possible d'avoir accès à des données en temps réel (hauteur et débit).

Dès lors qu'au moins un tronçon sur le territoire concerné atteint un niveau de vigilance **jaune**, **orange** ou **rouge**, la carte est accompagnée d'un bulletin d'information.

Les informations relatives aux crues sont actualisées tous les jours à 10 h et à 16 h. Toutefois, en période de crues ou en cas de changement notable, les cartes et bulletins sont réactualisés plus fréquemment et à tout moment.

Ces éléments, sont disponibles 24h/24h sur le site internet :

www.vigicrues.gouv.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

PRÉPARATION D'UN EXERCICE COMMUNAL

La réalisation d'exercices de simulation représente le meilleur moyen de tester les procédures mises en place pour faire face à différents types de sinistres.

I. OBJECTIFS GENERAUX D'UN EXERCICE DE CRISE

Un exercice de crise nécessite avant toute chose une très forte implication des autorités concernées et de la direction de tous les services impliqués. Il doit être pensé dans une démarche de recherche d'efficacité et surtout ne pas céder à la complaisance.

Globalement un exercice de crise devra permettre d'atteindre tout ou partie des objectifs suivants :

- Mettre en œuvre et tester les différents éléments étudiés dans un plan,
- Exercer les responsables à la gestion de crise,
- Vérifier la disponibilité et la bonne utilisation des moyens techniques,
- Évaluer les moyens de communication.

II. PLANIFICATION ET DEROULEMENT D'UN EXERCICE

II.1. La phase de préparation :

Elle débute dès la prise de décision d'engager une simulation. Il s'agit alors de constituer une équipe de projet qui aura pour mission de mener l'exercice à son terme et de respecter les principaux objectifs assignés.

Éléments essentiels

- Définir clairement les objectifs poursuivis,
- Choisir et expliciter le scénario de l'exercice,
- Composer une équipe de projet impliquant les différents responsables intervenants,
- Définir précisément les points et critères d'évaluation de l'exercice.

II.2. La phase de réalisation

Cette étape est de loin la plus stratégique car elle va déterminer le niveau de réussite du projet. Tout doit être prêt le jour J afin de garantir le maximum d'efficacité à la simulation et d'éliminer tout élément qui pourrait fausser le déroulement du scénario et l'analyse post-exercice qui sera entreprise.

II.3. La phase d'évaluation

Cette étape boucle le cycle de l'exercice. Elle est divisée en deux temps :

- L'analyse : évalue les résultats et le niveau d'atteinte des objectifs de l'exercice,
- Le retour d'expérience : tire les principales conclusions de l'exercice et détermine les actions à entreprendre pour améliorer les processus opérationnels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

PRÉPARATION D'UN EXERCICE COMMUNAL

Principaux éléments d'évaluation

Selon la portée de l'exercice réalisé, l'évaluation devra prioritairement mesurer :

- Le niveau de mobilisation et l'organisation du dispositif de crise,
- La conduite générale de la crise au niveau de tous les acteurs impliqués,
- La maîtrise des communications,
- La résultante réelle face au sinistre considéré.

Retour d'expérience

Il devra expliciter précisément les orientations qui devront être prises, si nécessaire pour améliorer le dispositif pré-établi :

- La modification du plan de crise et/ou des plans d'intervention,
- L'achat de matériels complémentaires,
- Les perspectives et priorités d'apprentissage des acteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20220913-D2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

MODÈLE ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le maire de la commune de Velleron

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement).....

.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (X heures, voire jours.)

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401420-20220913-D2022-119-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2022
Affichage : 16/09/2022

MAIN COURANTE

DATE	HEURE	ORIGINE	DESTINATAIRE	DESCRIPTIF DE L'ÉVÈNEMENT	ACTIONS DEMANDÉES AUX SERVICES	ACTIONS RÉALISÉES

